
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trentième séance – Samedi 18 décembre 2021, à 16 h 30

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 16 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *MM. Simon Brandt, Nicolas Ramseier* et *M^{me} Albane Schlechten*.

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, maire, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *MM. Sami Kanaan* et *Alfonso Gomez*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 13 décembre 2021, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour samedi 18 décembre 2021 à 8 h, 10 h 30, 14 h, 16 h 30, 20 h 30 et 22 h 15, lundi 20 décembre 2021 à 17 h 30 et 20 h 30 et mardi 21 décembre 2021 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2022 (PR-1470 A/B/C/D)¹.

(Ndlr: le Conseil municipal travaille sur la base du document intitulé «Projet de budget 2022 amendé par le Conseil administratif et la commission des finances – Projet de budget comptes détaillés».)

Suite du deuxième débat

Département des finances, de l'environnement et du logement.

*Page 3, Service 1300, Direction des ressources humaines,
politique publique 02, Services généraux,
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

Le président. Nous passons à l'amendement 17 du Parti libéral-radical, qui demande la suppression du nouveau poste de chargé-e de projet diversité, soit une diminution de 146 096 francs. Je donne la parole à M. Yves Steiner.

M. Yves Steiner (PLR). Merci, Monsieur le président. Le Parti libéral-radical s'opposera, comme pour les autres postes, à la création de celui-ci pour des raisons budgétaires, mais pas uniquement. Pour commencer, nous ne voyons pas très bien en quoi ce poste intitulé «chargé-e de projet diversité» apportera quoi que ce soit à la population genevoise. Il nous donne l'impression d'un poste créé on ne sait trop pourquoi, pour s'occuper de problèmes qui sont loin d'être avérés ou en tout cas qu'on n'a pas définis.

Nous nous demandons d'ailleurs si le fait d'essentialiser des personnes, comme ça, ne va pas contribuer à créer des problèmes qui n'existent pas, tout cela pour justifier un poste de fonctionnaire supplémentaire. Nous ne voyons pas en quoi un fonctionnaire municipal pourrait régler des problèmes de diversité, si tant est que ceux-ci soient avérés. Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical vous propose de faire l'économie de ce poste qui ne nous paraît pas franchement utile et qui est même franchement inutile; nous vous invitons à le refuser.

Mis aux voix, l'amendement 17 est refusé par 35 non contre 16 oui.

¹ Rapport, 4205.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 4, Service 1400, Service de l'Agenda 21 – Ville durable, politique publique 76, Lutte contre la pollution de l'environnement, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Plan climat, page 33, Subventions).

Département de la cohésion sociale et solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

Département de la cohésion sociale et solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

Le président. Nous passons à l'amendement 18 du Parti démocrate-chrétien qui demande l'octroi de subventions aux propriétaires privés pour accélérer la végétalisation des toitures, pour un montant de 320 303 francs. Je donne la parole à M. Jean-Luc von Arx.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Merci, Monsieur le président. Le Parti démocrate-chrétien avait déjà proposé à la commission des finances un certain nombre de suppressions de postes. D'ailleurs, le mot «suppression» est une anomalie; il s'agissait plutôt de dire que nous ne voterions pas la création de nouveaux postes, mais que, dans le but d'être constructifs, nous proposons leur report.

Le président. Monsieur le conseiller municipal, je me permets de vous interrompre... Il s'agit en fait de trois amendements en un. Il s'agit de l'amendement que je viens de lire et de la double compensation, d'une part par la suppression de deux nouveaux postes de gestionnaire de dossier à 80% et d'un poste d'adjoint de direction, pour un montant total de 247 255 francs, d'autre part par la suppression du nouveau poste d'architecte à 50% pour un montant de 73 048 francs.

M. Jean-Luc von Arx. Oui, tout à fait, j'étais sur la compensation...

Le président. Je vous redonne la parole, Monsieur le conseiller municipal.

M. Jean-Luc von Arx. Merci, Monsieur le président. Vous savez que, parmi les objectifs que la Ville de Genève s'est fixés, on a un certain nombre de végétalisations à pratiquer, notamment sur les toitures. Le Parti démocrate-chrétien aurait souhaité accélérer cette végétalisation – c'est ce que nous proposons – en mettant à la disposition des propriétaires privés une participation pour leurs propres investissements de toitures. Ce budget de 320 303 francs nous permettra sous cette forme-là de viser près d'une centaine de végétalisations. Sinon, ce serait en fonction des montants déterminés – ça pourrait être 50%, par exemple – et, quand le fonds est épuisé, il est épuisé.

Quant à la compensation, c'est là où le bât blesse, car c'est souvent à ce niveau-là qu'on a du mal à trouver des solutions. Je vous rappelle cependant que l'intérêt des partis politiques, c'est aussi de pouvoir trouver des négociations. Lorsque nous disons proposer de supprimer des postes en compensation de notre demande, nous parlons des postes nouvellement créés qui font partie de ce paquet de postes présentés le 9 novembre 2021, cette fameuse date où le Conseil administratif est venu annoncer cette embellie financière. Or, nous présupposons que le Conseil administratif ou que les partis intéressés par ce genre de projets pourraient simplement reporter la création de ces postes à une date ultérieure, dans une année ou dans neuf mois, pour le prochain budget.

J'en viens justement à ces postes... (*Brouhaha.*) Je peux parler des compensations, Monsieur le président?

Le président. Oui, Monsieur le conseiller municipal, poursuivez...

M. Jean-Luc von Arx. Ces compensations, ces trois postes, c'est par exemple l'engagement d'une adjointe de direction au Service de la petite enfance (SDPE) pour soutenir et conseiller les directions du service et les comités associatifs en lien avec l'augmentation du volume d'activité. Soutien aux directions... Là, on entre aussi dans une interrogation de dernière minute: qu'est-ce que peut recouvrir ce poste créé pour soutenir les directions et les comités associatifs en lien avec l'augmentation du volume d'activité?

Nous considérons que ce genre de postes peut vraiment attendre, sauf en cas de nécessité, mais ce n'est pas le cas. Ce sont vraiment les questions climatiques qui sont à l'ordre du jour, qui sont les plus importantes. Donc là, nous vous proposons vraiment un choix politique, Mesdames et Messieurs; c'est non pas de supprimer ces postes, puisqu'il ne s'agit pas d'une suppression, mais de les reporter à plus

tard. Je pense que, ça, on peut le faire. Nous sommes toujours malheureusement dans des combats dialectiques et de besoins, mais là, je crois qu'on peut déroger à certaines règles sans se désavouer. Ce n'est en effet pas parce qu'un poste est rendu nécessaire qu'il ne peut pas être reporté à un peu plus tard et que le fait d'aller dans ce sens reviendrait à se désavouer. Je voulais juste insister là-dessus.

Nous aurons d'autres propositions à vous faire dans le même ordre d'idée et nous pensons que, si l'objectif est vraiment d'avancer dans la recherche de solutions et d'accélérer la végétalisation en ville de Genève sur les toitures, cette proposition que nous vous faisons est une bonne solution, qui pourrait être un compromis intéressant.

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames les conseillères et conseillers municipaux, voilà un amendement évidemment intéressant pour les Verts... On parle de végétalisation, d'îlots de chaleur. Et après on s'interroge... On s'interroge sur l'arrivée de cet amendement dans le cadre du budget. En fait, il y a trois points qui nous amènent à le refuser, et cela sur des questions de forme ou en raison de la compensation.

Les Vertes et les Verts estiment tout d'abord qu'avant de parler de végétalisation des toitures des propriétaires privés il faut que la Ville de Genève soit elle-même exemplaire. Nous avons pour cela un plan financier d'investissement sur lequel nous devons travailler, car nous avons nous-mêmes des bâtiments à rénover. Il nous paraît donc essentiel de concentrer les investissements d'abord sur nos propres bâtiments avant de s'intéresser à ce qu'il se passe chez les privés.

Deuxième chose: ces végétalisations de toitures auront peut-être lieu d'être discutées dans le cadre d'une proposition du Conseil administratif sur la végétalisation qui sera préparée par notre conseillère administrative Frédérique Perler au printemps –les détails viendront plus tard. Je pense que cette question pourra être abordée dans le courant de l'année 2022, et je crois aussi que la motion M-1381, qui est ou a été traitée en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC), a abordé cette question. Nous attendons donc les résultats de cette discussion pour pouvoir peut-être discuter des toitures.

Je termine mon intervention sur un dernier point, et c'est ce qui va justifier le refus de cet amendement. On s'intéresse en effet aux îlots de chaleur mais en allant piocher dans la petite enfance, dans la gestion de la réforme de la petite enfance, les salaires et la sécurité des enfants; évidemment, ce n'est absolument pas acceptable.

Il faut malheureusement le reconnaître, et M^{me} Kitsos l'a dit en commission des finances, actuellement la Ville de Genève externalise la gestion des salaires

de la petite enfance. La droite nous demande une gestion durable de nos finances, mais cette externalisation coûte plus cher à la Ville de Genève. Il est donc important que ce poste soit gardé et créé en son sein pour justement diminuer les coûts de l'externalisation liés à la gestion des salaires.

J'en viens à l'appui aux comités de la petite enfance... Evidemment que c'est *sine qua non*. C'est quelque chose dont nous avons parlé tout au long de cette année pendant les discussions autour de la réforme. Les comités sont venus en commission des finances nous expliquer le manque de moyens, le manque de soutiens, le manque d'appui, notamment de la part du SDPE qui est déjà à bout de souffle – on l'a démontré plusieurs fois. Or, ce poste-là vient justement répondre aux demandes qui ont induit la volonté du Conseil administratif de mettre en place cette réforme du secteur de la petite enfance.

Concernant le poste d'architecte, c'est vrai qu'il a fait beaucoup parler de lui au sein même des Verts. Nous avons cependant voulu lui donner une chance pour la simple et bonne raison qu'il est difficile aujourd'hui d'avoir un vrai bilan sur la sécurité au sein des crèches et leur aménagement intérieur. Ce poste d'architecte sera dédié, je crois, à la sécurisation de nos crèches et il était important d'avoir quelqu'un de spécialisé dans ces tâches-là. Pour toutes ces raisons, les Vertes et les Verts vous pousseront à refuser cet amendement.

M^{me} Christel Saura (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous ne nous opposons bien évidemment pas du tout à la végétalisation des toitures, bien au contraire. En revanche, une fois de plus, on s'attaque au SDPE.

Une voix. Je n'entends rien!

M^{me} Christel Saura. Eh bien ce n'est pas grave... (*M^{me} Saura règle son micro.*) Nous rappellerons que le SDPE a travaillé ces dernières années en sous-effectif. Il n'a pas été renforcé alors qu'il doit faire face à une hausse du nombre de places d'accueil. Dans la situation actuelle, il travaille donc à flux tendu.

Ces nouveaux postes – un emploi à temps plein d'adjoint de direction et un emploi à 80% de gestionnaire de dossiers – répondent à de réels besoins au regard de la hausse que j'ai évoquée en termes de gestion des dossiers du personnel et d'intervention auprès des structures d'accueil de la petite enfance (SAPE). Ce sont les prestations et leur qualité que vous menacez de détériorer en refusant ces créations de postes, car il ne faut pas perdre de vue que ces prestations seraient de fait externalisées, comme l'a été le poste de gestionnaire de salaires, avec des

coûts ainsi générés non négligeables, voire plus élevés, sans parler de la qualité. Ces renforts permettront de soulager le personnel du service, d'accompagner et de soutenir les comités et les directions des SAPE.

La position du Parti socialiste restera ferme. Nous nous opposerons à toute proposition de suppression de poste comme à tout refus de création de poste, quel que soit le département, et cela est valable tant pour cet amendement que les précédents, bien sûr, et a fortiori pour les prochains, notamment le poste d'architecte à 50% sur lequel nous reviendrons plus tard. Loin d'être des lubies de nos magistrats, ces postes répondent à des besoins, qu'ils soient ceux du personnel ou de la population, et assurent la qualité des prestations que fournit notre Ville. (*Applaudissements.*)

M. Alain Miserez (PDC). J'entends les différents points... Au niveau de la végétalisation, je pense que le constat est sans appel: la majorité de nos toitures sont des espaces perdus, des espaces stériles. C'est fondamental de trouver une solution. Les points positifs de la végétalisation ne sont plus à démontrer. On obtient une isolation thermique du bâtiment beaucoup plus forte et une promotion de la biodiversité en ville – les rapports sont assez clairs – et c'est quelque chose d'extrêmement intéressant au niveau de la rétention de l'eau de pluie.

La problématique – et ce n'est peut-être pas forcément perçu, en tout cas par une partie de la gauche –, c'est qu'il n'y a pas en ville de Genève d'immeubles qui appartiennent exclusivement au secteur public. Il y a également des gens qui possèdent des immeubles, et ces propriétaires privés ne font pas partie de la Gérance immobilière municipale (GIM). Nous avons bien sûr posé des questions au Service des espaces verts (SEVE) durant la planification du budget. Au niveau de la GIM, cela suit son cours; ça avance, mais ça avance lentement – c'est ce qu'on nous a dit. C'est pourquoi ce n'est pas seulement en végétalisant le domaine public qu'on fera avancer le schmilblick... Il faut soutenir les propriétaires privés, les aider à végétaliser par des mesures incitatives. Telles sont les raisons. Il y a plusieurs possibilités... On peut trouver un usage récréatif, on peut trouver un usage qui sert à la Ville de Genève.

Cela dit, je trouve un peu léger qu'on ne trouve pas de solutions de remploi de certains postes de l'administration sur d'autres tâches car cela permettrait de trouver des incitatifs pour aider les privés, surtout que ce sont quand même les Verts qui ont déposé l'année dernière au niveau cantonal un projet qui oblige à végétaliser, comme dans le Canton de Bâle. Je trouve un peu dommage de rester dans un dogmatisme pur et de ne pas essayer une solution remplie de bon sens. Ma foi, je pense que c'est déjà décidé.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous n'allons pas soutenir cette proposition, car je ne pense pas que ce soit à la Ville de Genève de subventionner les propriétaires privés dans ce domaine. Le cas échéant, ça doit être une politique cantonale, mais ce n'est pas à nous, Ville de Genève – tellement on est généreux, tellement on a de l'argent à distribuer... – de subventionner encore les privés pour qu'ils végétalisent leurs toitures!

Je ne crois pas que ça doive ressortir à la politique municipale au sens large du terme. Il faut déjà que la Ville de Genève s'occupe de ses propres bâtiments avant de s'occuper de ceux des privés. Je pense qu'elle doit montrer l'exemple avant de montrer la voie aux privés, comme le disait tout à l'heure mon préopinant, M. Azzabi. Ce n'est d'ailleurs pas avec 320 303 francs qu'on ira bien loin. Je ne pense pas qu'on puisse végétaliser cent toitures avec ce montant.

Quant aux compensations, elles se discutent et j'en profite puisque j'ai la parole... On nous dit que la préparation des salaires est externalisée. Eh bien, justement pas! Elle est réalisée par la Délégation à la petite enfance. Je rappelle qu'il y a 39 personnes dans ce secteur et qu'il y en aura quarante l'année prochaine, puisque vous avez confirmé le poste supplémentaire qui s'occupera justement de ça. Ce n'était pas externalisé. C'est déjà internalisé, alors je ne comprends pas cet argument.

Quant au poste d'architecte, nous en avons aussi abondamment discuté à la commission des finances; il existait il y a quelques années et, lorsque la personne a quitté la Ville pour rejoindre un bureau d'architectes, il a été supprimé parce qu'il était inutile. Ce qu'il faut bien savoir, c'est que les crèches sont réalisées par le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), dans le respect des directives cantonales, et c'est bien évidemment à ce niveau-là que la salubrité et la sécurité des crèches sont contrôlées, qui plus est par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ). Je ne crois donc pas qu'on ait besoin d'un architecte en plus pour aller changer les interrupteurs ou de mandater des entreprises pour changer les ampoules, les interrupteurs et faire des petites bricoles. C'est totalement inutile. Il y a au DACM de très nombreux architectes qui peuvent tout à fait s'occuper de ça. C'était d'ailleurs le cas et ça l'est toujours depuis pas loin de vingt ans. Ni la subvention aux privés ni la compensation ne nous satisfont; nous refuserons cet amendement.

M. Kevin Schmid (PLR). Chers collègues, je me permets d'intervenir ici pour vous dire ceci. Je trouve que l'idée de départ est bonne, louable, mais je remarque que cent projets de toitures à cofinancer, ça fait 3200 francs par toiture. Or, aujourd'hui, les travaux de végétalisation d'une toiture de taille moyenne vous coûteront aisément plusieurs centaines de milliers de francs.

Je remarque par ailleurs que les propriétaires privés sont aujourd'hui légalement tenus d'alimenter des fonds de rénovation, ce qu'ils font puisqu'ils y sont tenus. Par contre, ils ne sont pas tenus d'utiliser ces fonds de rénovation pour rénover leurs immeubles. Ces propriétaires privés ne le font que dans le cas où ils sont en mesure d'augmenter les loyers par la suite, et donc rien évidemment ne se passera tant qu'ils ne seront pas en possibilité de le faire. Je m'interroge dès lors sur la capacité que nous aurions à faire bouger ces propriétaires à coups de 3200 francs par toiture. C'est donc sur le manque d'impact de cette mesure que j'interviens ici.

Et puis, ma sensation, depuis les quelques semaines que j'ai le bonheur d'être parmi vous, c'est que le mot «végétalisation» a vraiment tendance à être utilisé comme une espèce d'étendard, comme un mot magique. On dit «végétaliser» et on pense de bonne foi, j'imagine, qu'on va œuvrer pour le bien commun. Eh bien, la végétalisation d'une toiture n'a absolument aucun effet positif, technique et vérifiable sur les îlots de chaleur. C'est une question de rétention des eaux de pluie. On arrive effectivement à faire de la rétention d'eaux de pluie en toiture et à favoriser la migration de certains oiseaux avec des toitures végétalisées dans les pôles urbains très denses, mais ça s'arrête à peu près là. Je serais ravi que vous puissiez me prouver le contraire, mais j'en doute. Donc oui à cet étendard «végétalisation» lorsque ça sert la vie des gens ou lorsqu'on améliore une situation, mais alors non lorsqu'on cherche à débloquer des budgets et à trouver une espèce de mot tiroir, un peu sympa, comme ça, *feel good*.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Moi je voulais d'abord remercier M^{me} Christel Saura, socialiste, qui nous dit clairement que le Parti socialiste défendra tous les postes et s'opposera à toute suppression de poste. C'est donc une déclaration de principe, ce n'est pas du tout un examen de l'utilité de chaque poste. C'est bien une position dogmatique dans le sens où les postes proposés, que nous n'avons pas eu le temps d'examiner en commission, seront systématiquement acceptés par la gauche. Or, notre responsabilité ici, c'est de voter un budget, et donc également de regarder et d'interroger les dépenses. Je constate qu'il n'en sera rien du côté de la gauche, et c'est vraiment dommage.

Ensuite, on nous accuse de mettre en péril la sécurité des enfants parce que nous ne voudrions pas engager un architecte dédié aux crèches de la petite enfance. Alors là, je suis assez sidérée. Premièrement parce que ça voudrait dire que nos enfants sont déjà maintenant en danger puisque ce poste n'existe pas, deuxièmement parce que, pour exploiter une institution de la petite enfance, des demandes d'autorisation doivent être faites, les locaux vérifiés et les normes respectées et contrôlées de manière très stricte. Alors certes, une commissaire socialiste a dit à la commission des finances que ce n'était pas toujours le cas et qu'elle avait pu observer une fois que les toilettes n'étaient pas à la bonne taille.

Mais alors, cela veut dire que ce n'est pas un architecte de la petite enfance qu'il faut engager! Si vraiment les toilettes ne sont pas à la taille des enfants, il faut interroger la personne qui gère l'attribution des mandats à des architectes et revoir le contrôle qui en est fait par le Département de la cohésion sociale du Canton. Je veux dire, on va très loin... Si la réponse, c'est d'engager quelqu'un pour vérifier la taille des toilettes, eh bien, moi, je peux vous dire que vous pouvez trouver une assistante à 10%, qui vous coûtera un dixième de ce que vous allez payer pour un architecte, et qui pourra vérifier que les toilettes sont à la taille d'un enfant de 2 ans! (*Applaudissements.*)

M^{me} Audrey Schmid (EàG). Ensemble à gauche considère que la proposition d'amendement n'est pas inintéressante à étudier, mais que la compensation proposée, en revanche, est inacceptable. On le sait, les besoins et les dotations du SDPE n'ont pas cessé d'augmenter ces dernières années de sorte qu'il y a aussi aujourd'hui un besoin d'encadrer ces postes de terrain sur le plan administratif et opérationnel.

Nous trouvons un peu étrange en fait que le Parti démocrate-chrétien propose de remettre en question les postes de la petite enfance, alors même qu'il est à l'origine de l'introduction, que nous avons soutenue et que nous venons de voter, du projet pilote de crèche estivale dans le budget 2022. Ce projet pilote va forcément engendrer un travail de planification et de coordination, qui rend cette proposition de suppression de poste parfaitement illogique; nous ne soutiendrons donc pas cet amendement.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Lorsqu'on vous entend, notamment, vous, Madame, qui venez de parler, on ne peut bien entendu que regretter que vous campiez sur vos positions. Vous en avez totalement le droit; c'est une question de priorités ou, j'ai envie de dire, de souplesse que vous pouvez avoir.

Maintenant, je suis très déçu par les positions du Mouvement citoyens genevois et du Parti libéral-radical. Ils ne soutiennent pas ce genre de projet... Là, je n'arrive vraiment pas à comprendre, car c'est dans le but de mettre en place un certain nombre de projets pour que les choses avancent sur un exemple, sans qu'on n'ait à lui consacrer énormément. Vous avez vu le succès que les bons d'achat ont eu en aidant l'économie genevoise au moment où il le fallait. Là, c'est pour *booster* la végétalisation. On a une ligne de crédit de 320 303 francs, on peut décider de ne participer qu'à hauteur de 20% des frais...

Je réponds d'ailleurs à M. Schmid qui disait que, si on finance cent toitures, ça ne fera que 3000 francs par toiture. Mais même 3000 francs, c'est bon à ramasser pour quelqu'un qui serait motivé pour ce genre de projet! On pourrait très bien

dire qu'on ne participe qu'à 20% ou à 10% des frais de toiture... Le but, c'est d'engager la vitesse supérieure pour faire de la végétalisation tous azimuts. Je pense que c'est un projet intéressant qui permettrait que la Ville de Genève soit de nouveau le pygmalion d'une politique. Je suis très étonné de voir que la droite est incapable d'imaginer que ça puisse séduire des propriétaires privés et des entrepreneurs. Que la gauche ne veuille pas faire de concessions sur leurs postes, c'est leur choix; c'est un compromis qu'ils font entre une action et une autre. Quant à nous, nous maintenons notre position: ce genre de projet est nécessaire, utile et il serait dommage de s'en passer. (*Applaudissements.*)

M^{me} Frédérique Perler, maire. Je ne me prononcerai pas sur le fond de l'amendement. En revanche, proposer un amendement pour des propriétaires privés en allant chercher des compensations dans le SDPE n'est pas acceptable. Non, ça ne peut pas attendre et ce n'est pas de la dialectique, Monsieur von Arx. Ce n'est pas du dogmatisme, ce ne sont pas des postes inutiles, ils sont demandés. Les SAPE, c'est un travail très sérieux. Vous proposez de compenser ces postes par un amendement qui vous fait plaisir, mais je rappelle que l'ensemble de Conseil municipal a voté tout à l'heure un amendement pour des crèches estivales. Donc, faire plus avec moins, ça devient un peu compliqué.

S'agissant du poste d'architecte, il faut savoir que le SDPE doit répondre aux demandes diverses et variées de 22 entités juridiques qui totalisent 81 espaces d'accueil préscolaires. Cela nécessite de constantes interventions, notamment d'entretien, toujours plus nombreuses chaque année. En parallèle, il doit travailler sur une dizaine de projets de créations de places de crèches jusqu'à l'horizon 2027, et de nouveaux projets sont initiés pour répondre aux demandes des familles, comme dans l'amendement sur les crèches estivales.

L'unité technique du SDPE gère principalement des projets de structures d'accueil dans des bâtiments qui n'appartiennent pas à la Ville de Genève. Il doit y gérer les opérations d'entretien courant ainsi que le suivi des travaux, les acquisitions, le renouvellement de matériel et de mobilier des crèches. Si vous voulez, c'est une sorte d'architecte d'intérieur de l'intérieur des SAPE. Sur le plan comptable, ce demi-poste est entièrement compensé par une diminution des charges du personnel auxiliaire – ça, il faut le savoir.

En ce qui concerne les gestionnaires de dossiers du SDPE, sachez que les ressources qui sont allouées actuellement n'ont pas suivi ces dernières années la croissance du nombre de places d'accueil. Cela met le SDPE sous pression et en difficulté à plusieurs niveaux, et cela risque de fragiliser les prestations.

L'Unité des ressources humaines a pour principale mission de gérer les dossiers administratifs du personnel qui travaille dans ces structures et de veiller au

respect des normes d'encadrement. Les forces de travail de cette unité sont restées stables ces dernières années alors que le nombre de dossiers a augmenté de 7,5%, pour atteindre en 2020 plus de 2100 dossiers. Il faut pouvoir à un moment donné suivre la cadence. Il est dès lors nécessaire de renforcer cette unité, faute de quoi les nouvelles structures n'auront pas de gestionnaires dédiés.

J'en viens au poste d'adjoint de direction... Les ressources allouées au SDPE n'ont pas suivi la croissance du nombre de places d'accueil, je vous le disais. C'est une politique du Conseil administratif mais c'est aussi une politique du Conseil municipal, puisque vous venez sans cesse déposer des motions pour demander des nouvelles places d'accueil et que vous les votez. Il faut donc suivre aussi sur le plan administratif. Le fait de refuser ce poste d'adjoint de direction au SDPE va fragiliser également la prestation.

Le cahier des charges de cet adjoint de direction sera en particulier d'assister les comités dans leurs tâches administratives et dans l'évaluation de leurs cadres, de conseiller les directions des structures et de suppléer temporairement les comités dans la gestion courante des SAPE. Vous n'ignorez pas le projet pilote de municipalisation mené par M^{me} Kitsos, dont le but est de décharger les comités. Or, quand les comités se trouvent en difficulté, il faut bien que le SDPE les supplée pour garantir la prestation auprès des parents et donc auprès des enfants.

Ce poste permettra au surplus de répondre à la motion M-1645: «Petite enfance: accompagner le changement en Ville de Genève», qui demande, je cite: «d'élaborer une solution concrète de soutien aux SAPE existantes, qui réponde en priorité aux besoins des comités ayant des difficultés en matière de ressources humaines – et c'est bien normal – et de gestion financière et administrative» et «d'identifier des pistes pour soutenir les comités actuels en renforçant notamment le SDPE et la Fédération genevoise des institutions de la petite enfance (FGIPE)».

Ce Conseil municipal en demande toujours plus, vous serez d'accord avec moi, je l'espère, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux. Vous exercez un certain contrôle, c'est bien normal et vous avez tout à fait raison. Mais, à un moment donné, il faut aussi donner les ressources qui vont avec. Je vous invite, si vous votez cet amendement, à le compenser d'une autre manière.

Mis aux voix, l'amendement 18 est refusé par 52 non contre 17 oui (2 absentions).

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 4, Service 1400, Service de l'Agenda 21 – Ville durable, politique publique 76, Lutte contre la pollution de l'environnement, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 3, Service 1300, Direction ressources humaines, politique publique 02, Services généraux, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.

Page 6, Service 2001, Direction du département, politique publique 31, Héritage culturel, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

Le président. Nous passons à l'amendement 19 du Parti démocrate-chrétien qui demande l'octroi d'une subvention à la promotion de l'électromobilité en Ville de Genève, soit une augmentation de 225 177 francs. Cette dépense est compensée, d'une part par l'annulation de la création d'un poste auxiliaire de chargé-e de mission à 80% pour le plan de mobilité de l'administration municipale, pour un montant de 110 177 francs, d'autre part par la suppression de l'augmentation du budget du personnel auxiliaire de l'Unité conservation du patrimoine architectural, pour un montant de 115 000 francs. Je donne la parole à M. Jean-Luc von Arx.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Deuxième tentative, bien qu'on connaisse les positions de la gauche sur les postes... Alors là, on ne va pas toucher aux petits enfants (*remarque et rires*), malheureusement on va rester dans l'architecture et l'administration municipale – c'est du sérieux. (*Rires.*) Plus sérieusement, Mesdames et Messieurs, ce que nous visons, c'est la promotion de l'électromobilité. (*Rires.*) On se reprend...

Le président. Restez sur le sujet, Monsieur le conseiller municipal...

M. Jean-Luc von Arx. Vous savez que les voitures électriques seront de plus en plus nombreuses, n'en déplaise à certains, et que, pour que ces voitures puissent fonctionner, il faut qu'il y ait des places de recharge et que la Fondation des parkings, notamment, s'en occupe.

Nous proposons ici à la Ville de Genève de favoriser elle-même au moins cinq lieux de recharge, dans cinq quartiers, en développant un plan mobilité pour les voitures, les vélos aussi, pourquoi pas, et pour tout véhicule électrique qui pourrait en avoir besoin. Nous vous proposons donc un plan Ville de Genève sur cinq quartiers. Le montant, de 225 177 francs, serait compensé, d'une part – nous en avons parlé tout à l'heure – par la non-crédation d'un poste de chargé de mission à 80% pour le plan de mobilité et carrière en Ville, qui doit servir à soutenir, j'imagine, la Direction des ressources humaines, d'autre part par la non-augmentation, au DACM, du budget qui était prévu pour le personnel auxiliaire de l'Unité de conservation du patrimoine architectural.

Je soumets simplement cette proposition et je vous laisse réagir comme vous le souhaitez.

M. Matthias Erhardt (Ve). Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères municipales, nous n'allons pas soutenir cet amendement. Pour les Vertes et les Verts, l'électromobilité ne peut pas remplacer la mobilité automobile actuelle; ce n'est pas souhaitable. Nous voyons l'avenir de la mobilité en ville de Genève différemment que par le remplacement de chaque voiture à combustible par une voiture ou un scooter électriques.

Pour nous, le changement de mobilité et du visage de notre ville doit se faire par la mobilité douce et les transports en commun. Pour nous, un investissement de 225 177 francs dans l'électromobilité sans qu'on ne spécifie de quoi il s'agit exactement n'est pas souhaitable, et je ne parlerai même pas des compensations qui ne sont pas bonnes non plus. Donc pour nous, ce sera non, et nous vous invitons à rejeter également cet amendement.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Très rapidement... On voit clairement les limites de ce réflexe de fonctionnariat ou de ce conservatisme, où il faut absolument conserver ou créer des postes. Celui-ci parle d'ailleurs largement de mobilité mais d'une façon très théorique, alors que nous, ici, nous présentons un amendement qui est pratique. On parle d'électromobilité.

On sait très bien qu'on arrivera en 2030 à l'interdiction de vendre des moteurs thermiques dans notre pays. Pourtant, aucune infrastructure n'est mise à la disposition de la population. Comment voulez-vous faire cette transition? Certes, tout le monde pourrait se balader à vélo, mais ce n'est pas la réalité. Les gens ont besoin d'une mobilité un peu plus large que celle que permet un vélo, un tram ou un train.

Aujourd'hui, des voitures électriques sont en vente, à la disposition de la population dans tous les commerces raisonnables. Pourquoi n'offre-t-on pas une infrastructure de connexion au réseau électrique, selon les nouvelles exigences

fédérales, pour faire face à cette transition énergétique? On est en train de prendre un retard monumental.

On nous parle vaguement d'équiper des parkings, qu'ils soient privés ou publics, par exemple à la Fondation des parkings... Vous savez pertinemment qu'énormément de gens qui ont des macarons garent leur véhicule thermique dans la rue. Eh bien, ces gens-là n'auront pas la possibilité de changer de mode de transport pour passer à l'électromobilité. Si nous n'en prenons pas conscience et si nous n'arrivons pas à anticiper la révolution énergétique qui est en train de se faire, nous allons perdre un temps monstrueux et surtout, à un moment donné, la population ne se reconnaîtra plus dans les valeurs que vous essayez de vendre tous les jours. Nous devons absolument offrir une infrastructure à la population pour qu'elle puisse faire cette transition énergétique plus ou moins en douceur. Nous avons cette responsabilité.

Ce fonds de 25 177 francs qui vous est proposé aujourd'hui – et je ne parle pas des compensations bien que je les trouve tout à fait légitimes – nous permet de créer des places sur le domaine public, là où nous sommes capables de le faire avec le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité. Vous savez qu'au niveau fédéral ils ont voté... On peut maintenant créer des places vertes puis des bornes raccordées au réseau électrique. Nous en avons besoin pour commencer cette transition. Nous en avons besoin dans les différents quartiers pour que la population qui se déplace en voiture électrique puisse sentir l'efficacité de son investissement.

Il n'est pas illégitime d'y penser et d'agir maintenant car, admettons que nous votions aujourd'hui ces 25 177 francs, c'est surtout demain qu'il nous faudra ces places et elles seront alors en nombre insuffisant pour inciter les gens à changer leur mode de transport en passant du thermique à l'électrique. Donc nous vous en conjurons, voter cet amendement aujourd'hui, c'est faire une vraie transition écologique, une vraie transition énergétique et c'est respecter la population à qui on va interdire l'achat de moteurs thermiques dans quelques années.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Sur cet amendement «promotion de l'électromobilité en ville de Genève», M. de Kalbermatten a tout à fait raison, il s'agit d'anticiper; il s'agit d'anticiper cette révolution énergétique et de mettre à disposition des infrastructures à la population. Là-dessus, je suis d'accord avec lui, c'est une préoccupation depuis mon entrée en fonction. Mais cet amendement est un peu prématuré et totalement insuffisant quant à son montant. Je vous en explique en deux mots les raisons.

Il existe une stratégie cantonale de la mobilité et, début décembre, nous nous sommes entretenus avec le conseiller d'Etat concerné par cette nouvelle politique publique sur la stratégie que nous allons adopter, comme nous le faisons dans nos

rencontres régulières. Or, sachant que 45% de la population n'a pas de voiture en ville de Genève, je n'entends pas envahir le domaine public – et je suis très claire là-dessus – en installant maintenant des bornes électriques à tout va, sans réflexion et sans stratégie concertée avec le Canton. Ce que je demande, c'est d'approfondir l'analyse avec le Canton sur les besoins et c'est d'utiliser en priorité les parkings souterrains pour permettre un accès à l'électromobilité, selon le vœu de cet amendement, puisque c'est important. Voilà pour ce volet-là de l'amendement, qui est pour le moment prématuré, je le dis en tant que présidente du DACM.

J'en viens aux compensations. Naturellement, je les conteste également. Le poste de chargé de mission à 80% pour le plan mobilité de l'administration municipale renvoie à une étude approfondie confiée à un bureau spécialisé sur la stratégie que le Conseil administratif entend mener en termes de plan de mobilité de l'administration. Cela signifie que nous avons élaboré pour les plus de 4000 collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève une stratégie qui leur permet de mieux réaliser le transfert modal, l'idée étant de leur permettre d'utiliser les transports publics. Comme la Ville de Genève octroie déjà des rabais sur les abonnements de transports publics, il y a lieu de voir comment on peut conseiller chaque collaboratrice et collaborateur.

Je puis vous assurer que le département de M. Gomez et le mien avons travaillé sur cette stratégie en essayant de nous passer d'un poste dédié. Simplement, il nous a été répondu qu'il est nécessaire d'avoir un poste dédié, et je le dis aussi par expérience puisque c'est ce que font toutes les entreprises à Genève, en Suisse et même ailleurs. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a proposé de mettre au budget un poste à 80%, mais c'est un poste auxiliaire. Cela signifie qu'il y aura une évaluation sur la pertinence de ce poste.

La deuxième compensation concerne le département que je préside et propose la suppression de l'augmentation du budget du personnel auxiliaire de l'Unité de conservation du patrimoine architectural. Vous savez qu'il y a dans mon département un déficit important de postes parce que le volume de travail a augmenté de manière considérable. Que fait cette Unité du patrimoine architectural? Eh bien, par exemple, quand nous analysons les rénovations à faire dans notre patrimoine – et un certain nombre d'études existent – il s'agit d'attirer l'attention de l'Office cantonal des bâtiments et de travailler avec lui pour les mener à bien. Vous savez que tout ce qui concerne le patrimoine est très regardé, notamment par la Commission des monuments et des sites. Or, proposer de soustraire des postes d'importance pour l'administration municipale pour promouvoir l'électromobilité en ville de Genève alors que c'est prématuré, n'est pas acceptable du point de vue du Conseil administratif. Je vous remercie de refuser cet amendement qui, aujourd'hui, est une fausse bonne idée.

Mis aux voix, l'amendement 19 est refusé par 47 non contre 23 oui.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 5, Service 1700, Centrale municipale d'achat et d'impression, politique publique 02, Services généraux, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

Le président. Nous passons à l'amendement 20 du Parti libéral-radical qui demande la suppression, à la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), des nouveaux postes d'acheteur ou d'acheteuse à 90%, de collaborateur administratif ou de collaboratrice administrative à 50% et d'acheteur-acheteuse véhicule à 80%, pour un montant total de 272 333 francs. Je donne la parole à M. Kevin Schmid.

M. Kevin Schmid (PLR). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, le groupe libéral-radical propose ici de renoncer à l'engagement de 2,2 équivalents temps plein (ETP), soit trois postes entre 50 et 90% à la CMAI, service qui dépend du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) de M. le conseiller administratif Alfonso Gomez.

En guise d'introduction, je vous concède avoir abordé le petit travail de recherche menant à la présente prise de parole en pleine conscience du fait que mon ancienneté toute relative dans ce plénum ne me permet pas encore d'être familier de l'historique des effectifs et des besoins des différents services de notre administration. C'est donc tout naturellement que j'ai cherché à me faire une idée et à mettre en cohérence les effectifs des services de notre administration qui sont présentés dans le projet de budget avec l'évolution de leurs missions respectives au fil du temps.

Or, quelle n'a pas été ma surprise en constatant que, si des organigrammes sont bien disponibles depuis le site de la Ville de Genève, ces derniers sont incomplets dans la quasi-totalité des cas. Il y a une généralité, c'est l'indication partielle, voire l'absence d'indication du nombre de postes, habilement remplacée par l'indication du nombre de pôles ou d'unités qui composent leurs rangs. Opacité donc, alors que l'on pourrait pour le moins souhaiter que la population accède aisément et complètement à la composition des rangs de son administration, car c'est elle, il est bon de le rappeler ici, qui la finance.

J'ai donc dû, pour juger de l'opportunité de créer ces trois nouveaux postes, ces fameux 2,2 ETP, me cantonner aux chiffres présentés dans le projet de budget amendé par le Conseil administratif. Sur le fond, ils nous disent ceci, et je commencerai par la question de la rémunération. Les rémunérations cumulées se montant à 272 333 francs, ce qui représente, si on ramène ce chiffre à chaque

ETP, à un salaire annuel à 123 000 francs. On parle donc de 9400 francs versés treize fois. On peut se demander si cette rémunération de plus de 20% supérieure à la tarification dans le secteur privé, à poste équivalent – en l’occurrence pour le poste d’acheteur-acheteuse – est opportune dans la situation que nous connaissons et qui devrait plutôt, selon nous, imposer une forme de sobriété.

J’en viens à l’affectation, puisque le diable se cache dans le détail... Un 0,9 ETP de ces fameux 2,2 ETP est justifié par le souhait du Service d’incendie et de secours (SIS) de voir ses achats traités désormais par la CMAI, à la suite d’une réforme les concernant instaurant une intercommunalisation. Dont acte. Mais comment justifier que l’on ajoute immédiatement au panier de la mariée un 0,5 ETP purement administratif, soit 23% de la charge, comme si plus de postes appelait toujours irrémédiablement encore plus de postes?

Quant au solde, qui représente un 0,8 ETP, le fameux second poste d’acheteur, il est justifié par la nécessité d’accélérer le pas dans le remplacement de véhicules dits polluants. Il est assez révélateur de devoir rappeler qu’un véhicule d’ores et déjà produit et en service représente une pollution bien inférieure à celle qui est générée par la production d’un second véhicule destiné à le remplacer, fût-il même électrique. Pour toutes ces raisons, nous vous proposerons de renoncer à ces 2,2 ETP, ces trois postes, en soutenant notre amendement.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je ferai très court, c’est juste pour répondre au conseiller municipal. Il a raison, il est nouveau, il vient d’arriver, donc il y a quelques petites erreurs. D’abord, vous avez pris le salaire avec les charges patronales... Ce n’est pas ce salaire-là, on est bien en dessous des 100 000 francs.

La deuxième chose, et là aussi je pense que les commissaires aux finances auraient dû vous le dire, il y a des compensations. Si vous regardez les fiches, vous verrez qu’une partie de ces postes, par exemple à la CMAI, concerne le traitement du contentieux en lien avec les nouvelles factures du Service Voirie – Ville propre sur les déchets urbains des entreprises, puisqu’il va falloir facturer aux entreprises qui devront payer la levée de leurs déchets. Ce sont des rentrées et donc, à quelque part, c’est aussi compensé. L’autre poste de la CMAI, c’est le SIS qui va le prendre en charge puisque la CMAI va travailler pour le SIS. Il nous faut en effet un poste pour que nous puissions travailler pour le SIS, et c’est ce dernier qui va nous payer ces tâches au niveau de la CMAI. Voilà, Mesdames et Messieurs, c’est vrai qu’on a ces postes mais il faut aussi regarder les contreparties. Je prendrai volontiers un moment avec vous si vous le souhaitez pour vous l’expliquer.

Mis aux voix, l’amendement 20 est refusé par 45 non contre 22 oui.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 5, Service 1700, Centrale municipale d'achat et d'impression, politique publique 02, Services généraux, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

Département de la culture et de la transition numérique.

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Orchestre de chambre de Genève, page 38, Subventions).

Le président. Nous passons à l'amendement 21 du Parti libéral-radical qui demande la suppression à la CMAI des 4,4 nouveaux postes d'agent-e-s de nettoyage et de chef-fe d'équipe à 50%, soit une augmentation budgétaire de 217 894 francs. Il est proposé de compenser partiellement le disponible en augmentant la subvention à l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), soit une diminution de 52 000 francs. Je donne la parole à M. Sebastian Aeschbach. (*M^{me} Michèle Roulet s'adresse au président hors micro.*) Attendez, Monsieur... Il s'agit de l'Orchestre de chambre de Genève (OCG), Madame Roulet?

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Vous avez dit que la suppression de ces charges de personnel serait compensée en partie par la hausse de la subvention de l'OSR de 52 000 francs. On peut laisser cette compensation... Après tout, ça ferait deux fois 52 000 francs, pourquoi pas, mais ce n'était pas l'OSR, c'est ce que je voulais dire, c'était l'OCG.

Le président. Oui, l'OCG... Donc vous maintenez l'amendement, Madame la conseillère municipale?

M^{me} Michèle Roulet. On peut le retirer. Nous, ce que nous voulions surtout, c'était que ces 52 000 francs soient versés à l'OCG, pour qui ils sont absolument nécessaires. Cette subvention a été proposée par le Conseil administratif et acceptée en tout début de séance – je crois que c'est l'amendement 8. Du coup, cette demande-ci n'est plus si importante. En revanche, la suppression de ces postes est maintenue.

Le président. Il s'agit donc de la suppression à la CMAI de 4,4 nouveaux postes d'agents de nettoyage et de chef d'équipe à 50%. Je donne la parole à M. Sebastian Aeschbach.

M. Sebastian Aeschbach (PLR). Merci, Monsieur le président. Je crois que le sujet de la municipalisation et de l'internalisation de ces fonctions a largement été débattu ce soir ainsi qu'en commission. Je crois que les positions de la gauche et de la droite sont très claires sur ce sujet. Je salue au passage la très éloquente liste de complications présentée par la magistrate Marie Barbey-Chappuis ainsi que l'intervention de M. Jean-Luc von Arx. Je crois que c'est effectivement une occasion manquée de ne pas soutenir les entreprises de nettoyage locales que de vouloir internaliser ces fonctions.

Cela dit, j'aimerais tout particulièrement saluer, une fois n'est pas coutume, l'intervention des syndicats en commission qui ont fait un travail de recherche tout à fait intéressant puisqu'ils nous ont donné par leurs enquêtes accès aux salaires des employés de certaines sociétés de nettoyage. Je ne sais pas si les autres commissaires ont été aussi surpris que moi, mais quelle ne fut pas ma surprise de simplement constater ce qu'un nettoyeur qui entrerait dans l'administration municipale en classe 4 – puisque c'est la classe dont nous avons parlé et qui a été évoquée comme étant la classe d'entrée – perdrait en salaire par rapport à un emploi dans une société de nettoyage?

On parle ici de plusieurs milliers de francs puisque, après dix ans d'ancienneté à temps plein, quelqu'un qui travaille pour une société de nettoyage touche un salaire annuel de plus de 73 000 francs, contre 65 000 francs par année si on est au service de l'administration. Vous comprendrez donc que, pour le Parti libéral-radical, il est assez surprenant, une fois n'est pas coutume, de voir que la gauche ne semble pas considérer l'intérêt financier des travailleuses et des travailleurs. Nous proposons de supprimer ces postes pour toutes les raisons évoquées précédemment mais aussi dans l'intérêt salarial et financier des travailleuses et des travailleurs.

M. Pascal Holenweg (S). C'était juste pour apporter une précision. Cet amendement ne porte pas sur l'internalisation du nettoyage des toilettes publiques; il ne porte que sur l'internalisation du nettoyage des bureaux de la rue de l'Hôtel-de-Ville, c'est-à-dire que sur le premier projet du Conseil administratif sur les nettoyeuses de bureau. L'amendement que vous avez voté tout à l'heure, qui a aussi été présenté par le Conseil administratif mais plus tardivement et qui concernait les nettoyeurs des toilettes publiques, n'est donc pas concerné.

Si par inadvertance ce Conseil municipal votait cet amendement-ci, l'amendement que nous avons voté tout à l'heure serait maintenu, ce qui fait qu'on se

retrouverait dans la situation assez absurde où une proposition qui a été faite au départ par le Conseil administratif pour essayer de concilier les positions des uns et des autres serait annulée alors que la position qui était la nôtre et qui a été présentée comme dogmatique et idéologique, elle, serait maintenue.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Je veux juste répondre à mon préopinant libéral-radical. Non, ce n'est pas une occasion manquée car, comme l'a rappelé mon préopinant socialiste, ce projet est un projet égalitaire. Le but est de favoriser le travail des femmes qui, dans le domaine du nettoyage, sont les plus précarisées. Il s'agit donc de voir la pertinence de ce type de projet en le mettant en œuvre étape par étape.

L'idée est de proposer aux femmes des horaires en journée qui ne soient pas coupés et qui favorisent la conciliation entre la vie familiale et le travail. Ça éviterait de travailler très tôt le matin, de ne plus rien avoir mis à part les enfants, le ménage et tout le reste, puis de revenir le soir pour faire encore du nettoyage. Ça permettrait donc une meilleure conciliation entre vie familiale et travail. C'est vrai que les Verts sont soucieux de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes et ce projet le permettrait; on y tient.

Je reviens aussi à ce qu'a dit un préopinant... C'est vrai que l'audition des entreprises de nettoyage était des plus intéressantes. Moi, ce que j'ai retenu de ce qu'ont dit ces messieurs, c'est que le petit volume d'activité que représente la Ville de Genève ne leur faisait prendre aucun risque, qu'ils perdraient peu de parts de marché et que ce n'était donc pas cela qui prêterait leurs entreprises. Nous vous invitons donc à rejeter cet amendement.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Juste un petit complément... On parle ici de la deuxième partie du crédit de 1,3 million de francs qui avait été voté. Une partie concernait le nettoyage des WC publics, l'autre le nettoyage des bureaux. On parle donc d'autres personnes qui ont d'autres conditions financières, notamment en termes de salaire. Cela étant, la situation salariale des travailleurs des WC publics a bien été présentée en commission. La Ville de Genève externalise donc bien plus que les douze postes que l'on souhaiterait internaliser, comme dans les écoles et les crèches où il y a aussi des conditions très différentes. Cela restera toujours un projet pilote qu'il s'agit d'évaluer. C'est intéressant d'avoir deux situations très différentes. Là, il s'agit de femmes, c'est un autre type de travail, et cela nous permettra vraiment d'avoir un retour sur ces deux expériences pilotes. Nous allons donc bien sûr refuser cette proposition d'amendement.

Mis aux voix, l'amendement 21 est refusé par 46 non contre 19 oui.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 5, Service 1800, Service des espaces verts, politique publique 34, Sports et loisirs, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 5, Service 1800, Service des espaces verts, politique publique 34, Sports et loisirs, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.

Le président. Nous passons à l'amendement 22 du groupe Ensemble à gauche qui demande d'attribuer un montant de 25 000 francs des charges de fonctionnement à l'achat de nouveaux habits de travail de femmes pour les collaboratrices du SEVE, et de compenser ce montant sur les groupes 31 du service. *(Remarque.)*

M. Daniel Sormanni (MGC). Ça a déjà été réglé, ça!

Le président. Madame Brigitte Studer ou bien Madame Zbinden, vous voulez retirer cet amendement?

M^{me} Livia Zbinden (EàG). Alors, non, nous ne retirons pas l'amendement. Nous tenons à remercier M. Gomez pour son intervention de ce matin concernant les habits de travail des collaboratrices du SEVE et l'avancement de la situation sur cette question qui devrait se concrétiser en 2022. Cet amendement d'Ensemble à gauche souligne l'importance tant sur le fond que sur la forme d'attribuer la place qui leur est due aux besoins et ressentis des femmes travaillant au SEVE concernant leurs habits de fonction.

Le SEVE est un des services les plus anciens de l'administration. Il effectue un travail d'une grande qualité au sein de nos parcs, au Jardin botanique et dans d'autres espaces végétalisés de la Ville de Genève. *(Remarque de M. Sormanni.)* Leur beauté que l'on peut apprécier en se baladant çà et là est le fruit d'un travail de qualité que les collaborateurs et collaboratrices du SEVE effectuent au quotidien, et ce travail doit pouvoir se faire dans de bonnes conditions autant pour les collaborateurs que les collaboratrices.

Or, actuellement, les uniformes de fonction qu'utilisent les femmes travaillant au SEVE ne garantissent pas de bonnes conditions de travail pour toutes

les collaboratrices. En effet, un certain nombre d'entre elles utilisent des équipements inadaptés, créés sur un modèle ne tenant que trop peu compte des différences morphologiques entre les hommes et les femmes. Ces équipements ne permettent pas de distinguer les genres, ce qui pose problème à certaines travailleuses du SEVE: vestes de travail trop grandes, peu pratiques, chaussures parfois inadaptées ou pantalons trop longs, sans élastique sur le bas des pantalons... Il ne s'agit pas juste d'un tee-shirt à repenser mais bien d'adapter et d'améliorer un équipement complet de travail. C'est une question fondamentale et c'est un choix de fond pour notre municipalité. Il s'agit de permettre aux femmes du service de travailler avec des habits de fonction qui respectent leurs besoins sur leur site de travail.

En acceptant cet amendement, nous donnons la possibilité aux collaboratrices du SEVE de travailler avec un équipement complet qui les respecte et dans lequel elles se sentiront à l'aise pour travailler. C'est un amendement qui permet de repenser tout un équipement de travail et pas seulement d'ajuster des problèmes de vêtements qui seraient collatéraux ou marginaux, car ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Nous vous encourageons donc à voter en faveur de cet amendement pour plus d'égalité entre les genres au niveau des habits de fonction de SEVE.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. En l'absence de demande de parole, je fais voter cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement 22 est accepté par 42 oui contre 19 non.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 4, Service 1400, Service de l'Agenda 21 – Ville durable, politique publique 59, Domaine social, non mentionné ailleurs, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Solidarité internationale, page 32, Subventions).

Département de la culture et de la transition numérique.

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Cultures, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Orchestre de la Suisse romande, page 38, Subventions).

Le président. Nous passons à l'amendement 23 du groupe Ensemble à gauche qui demande une hausse de la subvention à la solidarité internationale pour un montant de 20 000 francs, compensée du montant correspondant par la baisse de la subvention à l'OSR. Je donne la parole à M^{me} Brigitte Studer.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Merci, Monsieur le président. Comme vous le savez, la Ville de Genève s'engage en matière de solidarité internationale. Cela fait plusieurs années qu'elle envisage d'atteindre le 0,7% de son budget de fonctionnement, comme le prévoit la politique publique de coopération au développement proposée dans la Constitution genevoise de 2012 ainsi que dans la loi sur le financement de la solidarité internationale.

Pourquoi 0,7%? En 1970, l'assemblée générale des Nations unies demandait aux 22 pays les plus riches de consacrer 0,7% de leur revenu national brut à la coopération au développement. Cet engagement a été demandé à nouveau par la suite car il n'avait de fait pas été atteint. Ce chiffre est également devenu symbolique à Genève où cet engagement existe aussi.

Nous en sommes aujourd'hui à 0,67%. Il manque encore 580 000 francs. Ce serait juste politiquement de proposer un amendement pour ce montant-là; nous ne l'avons pas fait, car il serait difficile à compenser. La solidarité, pour nous, ne doit pas seulement être la cohésion sociale en Ville de Genève, mais doit tenir compte de toutes les inégalités qui existent au plan international entre le Nord et le Sud. Nous devons nous engager aussi par rapport à ça sur des projets de développement. L'épidémie de Covid-19 montre la discrédence qu'il y a encore entre les réponses possibles des différents pays dans le monde sur cet enjeu si essentiel.

Nous avons proposé d'augmenter cette subvention de 20 000 francs dans l'idée qu'avec les 22 millions supplémentaires au budget nous pourrions bien faire au

moins un petit geste. Ce n'est peut-être pas les 580 000 francs qu'il faudrait, toujours est-il que nous pouvons tenir compte de l'augmentation du budget général pour accepter une augmentation de ligne pour les projets de développement, qu'ils soient réalisés par la Ville de Genève elle-même ou à travers le soutien à différentes associations et à la Fédération genevoise de coopération.

Je vous remercie d'accepter cette proposition.

M^{me} Elena Ursache (Ve). La Ville de Genève, berceau de l'action humanitaire et de la Société des Nations et ville hôte de plusieurs centaines d'organisations non gouvernementales et internationales, s'inscrit dans une longue tradition de solidarité internationale. Depuis 2011, elle s'engage chaque année à augmenter progressivement sa contribution pour la solidarité internationale afin d'atteindre 0,7% de son budget de fonctionnement.

Cette contribution annuelle sert à soutenir des projets de coopération internationale visant notamment à réduire la pauvreté et les inégalités sociales, à renforcer les capacités d'action des populations défavorisées, à promouvoir la paix, la sécurité et le désarmement, à soutenir l'action et les droits humanitaires, les droits de l'homme, l'aide aux réfugiés, la santé, à défendre et à protéger l'environnement, la nature, la biodiversité et à promouvoir le développement durable. La liste est encore longue et les besoins sont immenses. Il s'agit plus que jamais pour la Ville Genève d'honorer ses engagements. Alors que la pandémie a durement frappé les pays les plus pauvres et aggravé la situation de crise à travers le monde, la Ville de Genève doit rester fidèle à ses valeurs de solidarité envers les plus démunis.

Pour l'année 2022, le projet de budget de solidarité internationale atteint 0,64%, en comptant les subventions pour la fondation du Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones (DOCIP) et le fonds destiné à la Délégation Genève Ville – solidaire que nous avons acceptés, sachant que, pour atteindre le 0,7% qui a été promis, il faudrait encore 580 000 francs.

En l'état de la situation, les Vertes et les Verts soutiennent l'augmentation de 20 000 francs proposée par Ensemble à gauche pour l'année 2022, ce qui n'est en fait qu'une somme symbolique eu égard au demi-million qu'il manque pour faire le compte. Les Vertes et les Verts vous invitent à accepter cet amendement.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, moi, il y a quelque chose que je ne comprends plus dans ce parlement. On est à l'épicerie, là, ce n'est pas possible! C'est comme tout à l'heure avec cet

amendement: on achète moins d'équipements unisexes et on achète plus d'équipements pour les femmes; il n'y a pas besoin d'une modification budgétaire pour ça! C'est jeter l'argent par la fenêtre, comme la gauche aime bien le faire! Là, c'est de nouveau la même chose, mais avec une compensation sur l'OSR! Mais arrêtez avec ça! C'est ridicule!

D'abord vous croyez que vous allez résoudre les problèmes du monde en rajoutant 20 000 francs à la solidarité internationale... Mais compensez-le ailleurs que sur l'OSR! Nous nous sommes échinés, et vous le savez, Madame la présidente de la commission des finances, puisque vous avez présidé ces débats: on a mangé sur la subvention de l'OSR; cela a été compensé tout à l'heure par le Conseil administratif, bien heureusement. Là, vous renouvez cette opération en le reprenant à l'OSR! Prenez-y ailleurs, si vous voulez une augmentation, pas sur l'OSR! Vous leur enlevez de nouveau 20 000 francs. C'est ridicule, nous voterons contre et nous vous invitons toutes et tous à dire non!

M. Ahmed Jama (S). Le Parti socialiste est très sensible à la question de la solidarité internationale. Nous ne pouvons pas énumérer tout le soutien, tous les projets et tous les montants que nous avons votés pour la solidarité internationale. Malheureusement, cet amendement pose un problème de compensation, et c'est pourquoi nous souhaitons que le Conseil administratif trouve une solution d'ici au troisième débat. Cela étant, nous refuserons maintenant cet amendement à cause de la compensation.

Mis aux voix, l'amendement 23 est refusé par 43 non contre 20 oui.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 4, Service 1400, Service de l'Agenda 21 – Ville durable, politique publique 76, Lutte contre la pollution de l'environnement, groupe de comptes 36, Charges de transfert.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 1, Service 1000, Direction du département, politique publique 02, Services généraux, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 5, Service 1700, Centrale municipale d'achat et d'impression, politique publique 02, Services généraux, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

Le président. Nous passons à l'amendement 24 du Parti démocrate-chrétien qui demande d'affecter 326 484 francs aux projets de promotion de lutte contre le changement climatique et de compenser cette dépense, d'une part par la suppression du nouveau poste d'assistant-e de direction à la direction du DFEL, pour un montant de 108 590 francs, d'autre part par la suppression des 4,4 nouveaux postes d'agent-e-s de nettoyage et de chef-fe d'équipe à 50% à la CMAI, pour un montant de 217 894 francs. Je donne la parole à M. Jean-Luc von Arx.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Merci, Monsieur le président. L'Agenda 21 aurait bien besoin de lignes de crédits qui permettent cette année de promouvoir des projets pour lutter contre le changement climatique. Evidemment, on retombe dans les mêmes choses, alors je vous pose la question: des postes d'agents de nettoyage et de chef d'équipe pour les bureaux de la Ville de Genève, ou le changement climatique? Moi, je pense que la question est vite vue, car on pourra toujours transférer ces postes dans un avenir très proche. Par contre, les projets de promotion pour la lutte contre le changement climatique ne doivent pas attendre et c'est pourquoi, nous, nous attendons votre enthousiasme.

M. Omar Azzabi (Ve). Merci, Monsieur le président. Messieurs-dames, chers collègues conseillers et conseillères municipaux. Eh bien, on prend les mêmes et on recommence! Evidemment que nous saluons la tentative du Parti démocrate-chrétien d'aller dans le sens du changement climatique, et nous les saluons aussi pour leur soutien au plan climat. Mais, comme pour l'amendement 18, on essaie

malheureusement de compenser sur des postes de façon contradictoire puisque le poste d'assistant de direction qu'on nous propose de supprimer est un poste d'assistant de soutien au SEVE. C'est-à-dire que, pour appuyer le changement climatique, vous allez supprimer un poste qui va travailler entre autres sur la stratégie du SEVE sur la question de la végétalisation. C'est donc évidemment complètement paradoxal.

Quant à la question des agents de nettoyage, notre cheffe de groupe l'a dit tout à l'heure, une direction a été prise par la majorité de ce Conseil municipal et a été entendue enfin par le Conseil administratif. Il est dès lors hors de question que l'on revienne sur les postes d'agents de nettoyage, que l'on veut mettre à mal. Pour toutes ces raisons, les Vertes et les Verts vous invitent à refuser cet amendement.

M^{me} Joëlle Bertossa (S). Je suis désolée, je ne peux pas m'empêcher, j'abonderai dans le sens de M. Azzabi... Je trouve assez touchant de la part du Parti démocrate-chrétien d'essayer d'élaborer tout un programme politique en faveur de la petite enfance, enfin... que l'été, ou de la lutte contre le réchauffement climatique, enfin... avec des sparadraps sur des toits et uniquement le jour du vote du budget. Si vous voulez vous positionner comme les chantes de la bonne gestion en compensant chacune de vos bonnes idées du jour, je pense que vous pourriez au moins vous renseigner un peu plus sur les compensations proposées en évitant par exemple les postes déjà compensés en interne ou les projets pilotes sur le nettoyage qui ont déjà été votés ici à trois reprises à la majorité. (*Applaudissements.*)

M. Alain de Kalbermatten (PDC). J'en parle avec des collègues de gauche, on sait pertinemment que le Fonds climat n'est clairement pas suffisamment doté, en tout cas par rapport aux ambitions affichées dans le programme de législature de la Ville de Genève. Il est impératif que l'on puisse mettre les ressources nécessaires pour atteindre plus ou moins les objectifs que la municipalité s'est fixés.

Maintenant, il ne faut pas non plus se mentir, les postes qui ont été proposés sont des postes datant du mois de novembre. Ce n'était pas des postes prioritaires pour le Conseil administratif, mais uniquement des postes d'opportunité, si j'ose dire, qui ont été présentés par la suite. Or, il est impératif de se demander ce qui est prioritaire.

Si le Conseil administratif n'a pas été capable de faire les arbitrages nécessaires pour l'urgence climatique que vous réclamez tous les jours et si la priorité était à mettre sur des postes plutôt que sur l'urgence climatique, nous, ces arbitrages, nous les faisons au Parti démocrate-chrétien. Nous prenons nos responsabilités et nous

décidons que le Fonds climat est prioritaire pour la Ville de Genève, prioritaire pour les citoyens de la ville de Genève et prioritaire pour la planète. Donc voter cet amendement, c'est la meilleure chose à faire pour la survie de nos enfants et de nos petits-enfants.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Alain de Kalbermatten vient de le préciser, et je crois que c'est là où le bât blesse d'une certaine manière. Les postes présentés dans ce projet de budget ne sont arrivés que dans un deuxième temps. Ils ne pouvaient pas être prioritaires dès lors qu'ils n'ont été proposés qu'à partir de cette embellie financière. Ces fameux onze postes dont nous parlons depuis le début de cette matinée n'étaient en effet pas au budget; ce sont des créations de postes qui n'ont été proposées qu'à la suite de l'annonce de cette embellie de 20 millions de francs supplémentaires obtenue grâce aux impôts sur les personnes morales. On nous dit: «Ne touchez pas à ça, comment pouvez-vous mettre ça en balance?» Ce qu'on nous avance comme étant indispensable n'est vraiment qu'une question de dernière minute que vous avez réussi à placer dans le budget.

Concernant le Fonds climat, vous dites que nous agissons tout d'un coup par opportunité. Nous sommes sur le terrain, nous avons un programme politique qui va tout à fait dans votre sens et nous sommes prêts à soutenir des projets, que ce soit les nôtres ou les vôtres. Nous sommes également là pour faire avancer un maximum de projets dans le sens de la lutte contre les changements du climat. Ne venez donc pas nous faire la morale là-dessus, car vous n'êtes pas les seuls détenteurs de ce genre de programme.

M. Pascal Holenweg (S). Je vais bêtement répéter ce que j'ai déjà dit tout à l'heure à propos de la proposition, je crois, du Parti libéral-radical, concernant la suppression des 4,4 nouveaux postes d'agent-e-s de nettoyage et de chef-fe d'équipe à 50% à la CMAI: c'est le projet pilote qui concerne les nettoyeuses des bureaux de la rue de l'Hôtel-de-Ville. C'est à nouveau la même situation que celle que j'évoquais tout à l'heure: le projet pilote qui concerne les femmes est abandonné et le projet pilote qui concerne les hommes, celui sur le nettoyage des toilettes publiques, est maintenu. C'est absurde.

Mis aux voix, l'amendement 24 est refusé par 52 non contre 14 oui.

Le président. Nous arrivons au terme des amendements relatifs au DFEL. A ce stade, le résultat est toujours de -23 131 343 francs. Le budget de ce département est terminé.

Nous passons au deuxième département, le DACM, préparez-vous... Nous travaillons toujours sur la base du projet de budget amendé par le Conseil administratif et la commission des finances – Projet de budget comptes détaillés, et plus particulièrement sur les pages bleu clair 6 à 9, sur les pages violettes 34 et 35, relatives aux subventions monétaires, ainsi que sur la page bleu foncé 56 pour les subventions non monétaires, c'est-à-dire les gratuits. Le président de la commission des travaux et des constructions, M. Daniel Dany Pastore, ne prend pas la parole, le rapporteur, M. Maxime Provini, non plus...

*Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.
Page 7, Service 2400, Direction du patrimoine bâti,
politique publique 02, Services généraux,
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

Le président. Il y a deux amendements. Le premier, l'amendement 25, provient du Parti libéral-radical et demande de supprimer le nouveau poste d'assistant-e de direction à la Direction du patrimoine bâti, soit une diminution de 108 590 francs.

La parole n'étant pas demandée, l'amendement 25 est mis aux voix; il est refusé par 40 non contre 26 oui.

*Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.
Page 8, Service 2600, Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité,
politique publique 02, Services généraux,
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

Le président. Je passe à l'amendement 26 du Parti libéral-radical qui demande de supprimer le nouveau poste de chef-fe de projet architecte-paysagiste, soit une diminution de 146 096 francs. Je passe la parole à M. Kevin Schmid.

M. Kevin Schmid (PLR). Merci, Monsieur le président. Mon premier réflexe un peu naïf a été d'aller lire le cahier des charges, je cite: «Dans le cadre de la mise en œuvre des projets impactant la stratégie «climat» ou «végétalisation» [– ce sont manifestement des stratégies bien distinctes –], engagement d'une chef-fe de projet architecte-paysagiste afin de renforcer l'effectif du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).» Premièrement, je

reviendrai sur cette histoire d'organigramme pour demander qu'il soit définitivement complété avec l'ensemble des postes pour que l'on puisse se faire une idée sur du concret.

Ensuite, je déplore encore une fois que l'on invoque deux thèmes, comme ça, sans chercher à expliquer davantage quelles seront les missions. On a bien compris qu'il y avait deux termes à la mode dans un certain nombre de cahiers des charges... Le premier, c'est l'augmentation constante du travail des services de notre administration. A croire, pourquoi pas, que ce n'était pas le cas entre la législature précédente et l'actuelle. Comment a-t-on fait jusqu'ici sans augmenter exponentiellement le nombre de postes?

Deuxièmement, je voudrais effectivement, Madame, que vous soyez en mesure d'expliquer dans quelle mesure les projets impactant les stratégies «climat» ou «végétalisation» ne sont pas susceptibles d'être mis en œuvre par les collaborateurs et collaboratrices qui font partie de l'AGCM et qui, à mon sens, ont toutes les compétences pour intervenir.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Je réponds brièvement au Parti libéral-radical qui s'est exprimé par la voix de M. Schmid pour lui signaler que tous les organigrammes du département sont sur le site internet de la Ville de Genève. Vous pouvez les consulter; je vous y encourage.

Vous n'avez peut-être pas lu l'excellent rapport de M. Denis Ruyschaert, mais je souhaite vous signifier tout de même qu'il est connu de ce Conseil municipal que le volume de l'activité du département que je préside s'est multiplié à peu près par cinq ces dernières années, à effectifs constants, et que, si nous voulons effectuer notre transition climatique et énergétique, il va falloir aussi augmenter régulièrement les effectifs, puisque nous avons augmenté également la jauge des investissements pour que tous les services du département que je préside puissent suivre la cadence.

Il s'agit là de deux postes. Vous avez souhaité supprimer le premier mais cette proposition n'a pas eu l'aval de ce Conseil municipal, et il y a maintenant celui-ci que vous remettez aussi en question. Je m'exprimerai donc sur ce poste d'architecte-paysagiste pour vous expliquer comment on travaille à l'AGCM.

Il y a peu de chefs de projets à l'AGCM qui dessinent des projets. Certains chefs de projets peuvent décider de faire des aménagements pour lesquels la Ville de Genève ne mandaterait pas nécessairement un bureau spécialisé; c'est ce qui se fait habituellement si c'est un projet qui n'a pas une grande envergure et qui peut se faire à l'interne. Par contre, la Ville de Genève mandate pour la plupart des projets qu'elle entreprend. Or, si elle a davantage de ressources, en l'occurrence avec ce poste-là, cela permettra non seulement d'aller un peu plus

vite mais aussi de faire des économies de temps et d'argent, et c'est pourquoi ce poste d'architecte-paysagiste a été proposé. Je vous remercie de refuser cet amendement qui vise à supprimer ce poste.

Le président. Merci, Madame la maire. Monsieur Kevin Schmid, vous avez redemandé la parole?

M. Kevin Schmid (PLR). Merci, Monsieur le président. Je serai extrêmement bref... Je comprends mieux la raison pour laquelle vous souhaitiez intégrer ce nouveau poste, Madame; malgré tout, je pense que de faire appel, même pour une étude de faisabilité, à un prestataire externe permet d'avoir un contre-pouvoir ici ou là plutôt que de se retrouver dans un système où la Ville de Genève demande et l'employé de la Ville exécute finalement exactement ce que le magistrat ou la magistrate avait en tête au départ. Parfois, c'est une bonne chose mais j'imagine que, parfois, un peu de recul ne fait pas de mal.

Quant aux organigrammes, je suis navré, c'est mon dada, mais j'y reviens juste pour que les gens puissent bien se rendre compte... Je suis sur l'organigramme de l'AGCM – je tairai évidemment les noms... Vous avez un chef de service, vous avez nommé également les personnes qui s'occupent de l'assistanat de direction, les délégués à l'information, l'attachée de direction et ainsi de suite. Puis, sous la direction administrative, vous avez l'indication suivante: «Gestion et administration, secrétariat». On n'a plus la moindre idée du nombre de personnes, ni de qui fait quoi... Vous avez ensuite «Etudes, conception, planification et conseils», où il est précisé «Equipes de projet»... On imagine donc qu'il y a plusieurs postes... Puis ensuite, vous avez «Réalisation et entretien» avec la précision «Equipe de terrain». Ce que je demande, c'est simplement que le nombre de postes soit notifié pour que les gens, moi y compris, puissent aller dans votre sens et vous donner, à la faveur d'une information complète, les postes supplémentaires que vous réclamez.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Vous avez raison, Monsieur Schmid. J'avais expressément demandé que le nombre de postes soit indiqué, bien sûr sans tous les noms de tout le monde. Vous les retrouverez dans l'organigramme général du département, mais je vais demander qu'ils soient mis dans chaque organigramme.

Mis aux voix, l'amendement 26 est refusé par 42 non contre 29 oui.

Le président. Nous arrivons au terme des amendements relatifs au DACM. Son résultat est toujours le même, à savoir -23 131 343 francs.

Nous passons au département de la culture et de la transition numérique (DCTN). Nous travaillons sur la base des pages bleu clair 10 à 15, des pages violettes 36 à 41, pour les subventions monétaires, et des pages bleu foncé 57 à 61 pour les subventions non monétaires, c'est-à-dire les gratuités.

La présidente de la commission des arts et de la culture, M^{me} Paule Mangeat, ne prend pas la parole, et le rapporteur, M. Yves Herren, non plus.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Uzma Khamis Vannini, première vice-présidente.)

Département de la culture et de la transition numérique.

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 31, Héritage culturel, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Centre d'art contemporain, page 36, Subventions).

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 31, Héritage culturel, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Musée d'art moderne et contemporain, page 36, Subventions).

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Association pour la danse contemporaine, page 36, Subventions).

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Théâtre du Grütli, page 37, Subventions).

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Association pour l'encouragement de la musique improvisée, page 38, Subventions).

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Contrechamps, page 38, Subventions).

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Orchestre de chambre de Genève, page 38, Subventions).

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Orchestre de la Suisse romande, page 38, Subventions).

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (La Bâtie Festival, page 39, Subventions).

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Grand Théâtre de Genève, page 40, Subventions).

Page 27, Service A004, Relations extérieures et communication, politique publique 59, Domaine social, non mentionné ailleurs; groupe de comptes 36, Charges de transfert (fondation Geneva science and diplomacy anticipator, page 50, Subventions).

La présidente. L'amendement 27 de l'Union démocratique du centre demande l'annulation des coupes budgétaires visant les subventions du Centre d'art contemporain (CAC), pour un montant de 1400 francs, du Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), pour un montant de 1500 francs, de

l'Association pour la danse contemporaine (ADC), pour un montant de 1800 francs, du Théâtre du Grütli, pour un montant de 2400 francs, de l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR), pour un montant de 1400 francs, de Contrechamps, pour un montant de 1300 francs, de l'OCG, pour un montant de 2000 francs, de l'OSR, pour un montant de 11 500 francs, de La Bâtie Festival, pour un montant de 1700 francs, du Grand Théâtre de Genève, pour un montant de 23 000 francs. Tout cela est compensé par la baisse de la subvention à la fondation Geneva science and diplomacy anticipator (GESDA), d'un montant de 48 000 francs. Je passe la parole à M. Pascal Altenbach.

M. Pascal Altenbach (UDC). Merci, Madame la présidente de séance. Toutes ces annulations de coupes concernent le DCTN. Certes, ce département est celui qui est le plus dépensier de la Ville de Genève; cela étant, le fait de suivre une politique de râpe à fromage, c'est-à-dire de déshabiller Paul pour habiller Jacques, n'est pas sérieux.

Seraient donc concernés le CAC, le MAMCO, l'ADC, le Théâtre du Grütli, l'AMR, Contrechamps – l'ensemble de solistes actifs dans la création, le développement et la diffusion de la musique instrumentale des XX^e et XXI^e siècles –, l'OCG, l'OSR – on en a parlé au début de notre débat aujourd'hui –, La Bâtie Festival et le Grand Théâtre de Genève. Toutes ces institutions ont été durement impactées par la pandémie et leurs subventions n'ont pas été votées pour rien les années précédentes. Les institutions précitées sont très serrées du point de vue financier et, fort heureusement, nous avons redressé en partie la situation pour l'OSR en début de débat aujourd'hui. Lors du vote du budget à la commission des finances, les représentants du Parti socialiste et des Verts ont amendé les subventions dans ce département. Ainsi, plusieurs subventions ont été augmentées sans même que leurs bénéficiaires n'en aient fait la demande ou n'aient été auditionnés par la commission des arts et de la culture, les compensations se faisant sur le dos d'institutions déjà sérieusement frappées.

L'Union démocratique du centre se propose de restituer les subventions soustrées aux institutions citées précédemment et de le compenser sur la somme de 48 000 francs prévue pour la subvention au GESDA. Cette fondation qui a été créée par la Suisse et pour le monde est certes un outil novateur de science et de diplomatie pour en accroître l'impact et l'efficacité au niveau multilatéral – c'est une fondation qui a tout son intérêt – mais, en cette période de pandémie où de nombreuses institutions sont tributaires de la venue d'un public, on doit faire un choix. Ce serait donc un moindre mal que de le faire au détriment de cette fondation qui a certes une très grande utilité. La compensation de ces coupes budgétaires devrait d'ailleurs se faire au profit des musiques actuelles qui sont actuellement le parent pauvre de la politique culturelle genevoise, qui attribue plutôt un large soutien au domaine classique. Les interprètes de musiques actuelles gagnent

aujourd'hui en effet moins que les comédiens, en particulier que les danseurs; ils ne sont qu'une petite majorité à pouvoir cotiser au deuxième pilier – il faut lire l'étude de la Fondation suisse des artistes interprètes. Par le vote de cet amendement, nous rétablissons les subventions en faveur des institutions précitées dans leur intégralité, nous soutenons les musiques actuelles et nous impactons, tel un souffre-douleur, le GESDA; qu'il nous le pardonne.

M. Rémy Burri (PLR). Brièvement... Cette mitraille d'amendements était certes intéressante, cela étant on comprend qu'il n'y a dans le fond que quelques arrondis... Si nous apprécions à peu près toutes les victimes de ces arrondis, nous pensons qu'il n'est pas justifié d'imaginer remettre des sommes qui ne sont qu'anecdotiques aux institutions touchées. Mais surtout, le Parti libéral-radical n'est pas convaincu de la compensation qui est proposée, c'est-à-dire d'aller récupérer les 48 000 francs auprès du GESDA. Cette fondation est peut-être restée un peu plus calme – c'est vrai – vu la période de pandémie, mais on espère bien arriver au bout. Nous pensons que cette association aura certainement rapidement beaucoup de choses à faire. Nous refuserons donc les amendements proposés par l'Union démocratique du centre.

M^{me} Amanda Ojalvo (S). Le GESDA est l'une des initiatives récentes basées à Genève les plus prometteuses. Lancée par la Confédération et le Canton avec le soutien de la Ville de Genève, elle vise à préserver le rôle de Genève comme lieu de référence pour la diplomatie multilatérale. Elle s'implique sur les thématiques émergentes de ces prochaines années dans le domaine de la technologie ou de la science, tout en permettant à la Genève internationale d'être un laboratoire de règles du jeu transparentes, éthiques et démocratiques sur des enjeux fondamentaux comme le cadre pour les outils numériques, l'être humain augmenté, l'ingénierie climatique ou les biotechnologies. Nous devons rappeler ici que la Genève internationale a des retombées économiques considérables et concrètes pour la Ville de Genève. GESDA est l'un des forums qui attirent le plus grand nombre de personnes ainsi qu'une forte attention médiatique sur notre cité.

S'il est vrai que la fondation a connu une longue phase d'incubation depuis deux ans et a pu rencontrer des difficultés à expliquer son rôle, vu qu'il est basé sur une approche prospective et scientifique à long terme, elle a produit entre-temps des résultats qui ont été présentés au Conseil administratif et à la commission des finances cet automne et qui nous ont convaincus. Il nous semble donc important d'être cohérents et solidaires avec nos partenaires en assumant nos responsabilités. Ainsi, nous ne soutiendrons pas les deux amendements de l'Union démocratique du centre qui nous semblent dommageables pour Genève, son rayonnement, son économie, et par respect pour les efforts de la Ville de Genève pour renforcer la Genève internationale.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je salue bien sûr l'amour fou de l'Union démocratique du centre pour le fait tout à coup de rétablir ces coupes très modestes concernant un certain nombre d'entités. Je rappelle toutefois que ces coupes, qui représentent 1 à 2‰ – 0,1 à 0,2% – des subventions, figuraient dans le budget déposé initialement par le Conseil administratif à la fin août 2021 alors que nous étions sous forte pression au niveau des recettes fiscales et qu'il fallait faire un geste. Tous les départements avaient été invités à faire un effort, ce qui montre que nous en sommes parfaitement capables. J'avais donc fait le choix, plutôt que de sanctionner une institution en particulier, de proposer à mes collègues de prélever 1 à 2‰ sur toutes les entités qui recevaient plus d'un million de francs par année; là, vous avez une bonne partie de cette liste.

Ensuite, quand l'assiette fiscale s'est améliorée, nous avons à nouveau fait des choix. C'est vrai que j'aurais pu commencer par rétablir ces montants, mais j'ai plutôt proposé d'affecter des moyens supplémentaires à des objectifs qui sont très importants pour le Conseil municipal, comme l'amélioration de la situation des musiques actuelles. Ce ne sont pas des moyens considérables d'ailleurs car je rappelle que le Conseil administratif a dans tout ce processus toujours tenu à avoir un déficit aussi modeste que possible par rapport aux objectifs initiaux. Comme l'a dit Alfonso Gomez ce matin, on est quand même passé d'un déficit maximal de 42 millions de francs, tel que prévu dans les objectifs de planification pluriannuelle, à 32 millions environ compte tenu de ce qui se passe encore aujourd'hui. C'est déjà un énorme avancement. Mais en effet, avec les marges de manœuvre qui sont apparues début novembre, j'ai proposé à mes collègues d'affecter ces moyens supplémentaires à certains objectifs, par exemple aux musiques actuelles.

Je rappelle à ce propos, puisqu'il n'y a plus besoin de faire un amendement spécifique, qu'il y aura au niveau des musiques actuelles une amélioration de quasiment 300 000 francs en tout – 298 000 francs pour être précis – entre le budget 2021 qui est actuellement en vigueur et le projet de budget 2022, s'il est voté ce soir. Une partie serait attribuée à la ligne de soutien à la création individuelle qui va directement aux artistes, une autre à la ligne dite de création conventionnée qui, elle, se transforme en bourse pluriannuelle soit à des artistes soit à des entités qui, à leur tour, peuvent rémunérer correctement les artistes de musiques actuelles. J'aimerais vraiment insister sur le fait que ce choix permet de doubler, Mesdames et Messieurs, les moyens à la disposition des musiques actuelles. C'était une demande largement partagée, notamment dans ce Conseil municipal. Donc, effectivement, dans le cadre de ces fameuses coupes de 1 à 2‰, la commission des finances a rétabli des montants pour les plus petites des entités qui reçoivent plus d'un million de francs, et c'est bienvenu.

Quant à ces coupes-là, eh bien, dans un monde idéal, je serais très heureux qu'on les rétablisse, mais la compensation prévue est totalement inadéquate. J'y arrive car il y a visiblement deux cibles favorites – non, trois, on va être honnête –

dans ce Conseil municipal depuis quelque temps où l'on cherche désespérément à faire des compensations. La droite cherche à taper dans les nouveaux postes, courbant ainsi des besoins légitimes, d'autres cherchent à couper soit à l'OSR comme une espèce de cible facile – j'en ai déjà parlé – soit au GESDA.

Il y a eu un grand débat l'année passée sur le GESDA dans ce Conseil municipal. Heureusement, le Conseil municipal avait maintenu la subvention annuelle de la Ville de Genève de 100 000 francs en échange d'un engagement du Conseil administratif à organiser une audition à la commission des finances. Pour préparer cette audition, le Conseil administratif a lui-même reçu une délégation de GESDA en septembre, puis cette dernière a été reçue à la commission des finances à la fin octobre. Je crois savoir que ça a été une audition très riche, avec beaucoup de questions et de contributions, au point, d'ailleurs, que le temps prévu pour l'audition aurait pu être prolongé si cela avait été possible. La commission des finances a reçu la représentante conjointe du Canton de Genève et de la Ville de Genève, M^{me} Micheline Calmy-Rey, ancienne présidente de la Confédération, ainsi que le secrétaire général, M. Stéphane Decoutère, et le responsable du Forum diplomatique, l'ancien directeur général des Nations unies à Genève, M. Michael Møller.

Je pense que ce projet qui a effectivement mis du temps à démarrer, qui a peut-être souffert initialement de quelques malentendus et maladresses – c'est incontestable – est l'un des plus porteurs pour l'avenir de la Genève internationale, Mesdames et Messieurs. Cet automne, ils ont eu un sommet majeur qui a été mondialement suivi par des scientifiques de tous bords, avec en plus une réelle diversité en termes d'origines, de genres, de générations et ainsi de suite pour travailler ensemble sur les défis de demain – et quand je dis demain, c'est volontaire, mais ça signifie que c'est assez proche – que ce soit dans le domaine du numérique, du climat, de l'ingénierie technologique et scientifique, pour éviter que l'être humain ne soit pris de cours par des progrès qui ne seraient ni éthiques ni écologiques ni même en l'occurrence simplement humains. La Genève multilatérale doit en effet toujours anticiper les prochains défis pour pouvoir ensuite proposer des solutions multilatérales en droit public qui soient de nature à offrir un cadre démocratique, éthique et transparent face à des défis par exemple comme l'humain augmenté, l'utilisation des biotechnologies sur le cerveau, l'ingénierie climatique et ainsi de suite.

Genève est pour cela le centre du monde. Mais si vous croyez, Mesdames et Messieurs, que ce centre du monde est acquis par nature et que ce sera toujours automatique, c'est une grave erreur. Il y a une concurrence féroce de nombreux pays qui cherchent à leur tour à se profiler dans ce domaine. Genève a un énorme savoir-faire, une masse critique importante, mais il nous faut en permanence renouveler nos efforts pour rester un centre de référence pour la diplomatie multilatérale, et cela inclut bien sûr une attention spécifique pour les enjeux scientifiques et technologiques.

Cette initiative est peut-être née dans un contexte compliqué, d'autant que, comme il s'agit d'enjeux qui volent très haut – si vous me passez l'expression – en matière scientifique et technologique, c'est difficile à expliquer et ils essaient justement d'identifier les défis qui se posent à cinq, dix ou vingt ans. Cela étant, le document qu'ils ont produit cet automne est unanimement reconnu comme étant un document de référence qui va maintenant pousser les organisations internationales à se poser les bonnes questions en matière de droit multilatéral.

Cela entre dans le cadre de la collaboration entre la Ville de Genève, le Canton de Genève et la Confédération sur la Genève internationale en général, et la Ville de Genève, en tant que ville hôte, a une réelle responsabilité dans ce domaine. Notre contribution est relativement modeste puisque la Confédération met plusieurs millions de francs dans ce projet, mais elle est importante. Sinon, cela passe le message que nous nous désintéressons de la Genève internationale et que nous nous replions sur nous-mêmes. Je peux vous dire que le monde de la Genève internationale est extrêmement sensible à ces messages. Autant leur dire: «On ne s'intéresse pas à vous, partez d'ici.» Couper en deux la subvention du GESDA est un acte particulièrement maladroit et néfaste pour Genève en général, pour son économie et pour son rayonnement. Je vous invite donc vivement à refuser cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement 27 est refusé par 59 non contre 11 oui.

Département de la culture et de la transition numérique.

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Orchestre de la Suisse romande, page 38, Subventions).

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 21, Service 5001, Direction du département, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Association Europe-Charmilles, page 46, Subventions).

La présidente. L'amendement 28 est retiré par ses auteurs.

Département de la culture et de la transition numérique.

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Orchestre de la Suisse romande, page 38, Subventions).

Département de la culture et de la transition numérique.

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (United Music Foundation, page 37, Subventions).

La présidente. L'amendement 29 du Parti libéral-radical est partiellement maintenu. La demande de hausse de la subvention à l'OSR pour un montant de 50 000 francs a été retirée; en revanche, la demande de compensation, qui concerne la suppression de la nouvelle subvention à la United Music Foundation votée à la commission des finances, pour un montant de 50 000 francs, est maintenue. Je donne la parole à qui la demande. Madame Rouillet...

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Merci, Madame la présidente de séance. Je vous explique les raisons pour lesquelles le Parti libéral-radical demande la suppression de cette nouvelle subvention. La personne qui s'occupe de cette United Music Foundation est assez tenace. Elle est venue trois fois en commission; en 2015, en 2018 et elle est revenue en 2020. Apparemment sa ténacité marche puisqu'à force de venir, on considère qu'on va lui allouer une subvention de 50 000 francs...

Il faut quand même savoir que cette personne, ce monsieur, n'est pas inconnu au sein de ce plénum, vu qu'il a été conseiller municipal et qu'il est maintenant député. Cette personne, qui a fondé cette United Music Foundation, fait effectivement un travail de qualité. Cette fondation a pour but de sauver des archives, de mettre à disposition, de préserver et de valoriser le patrimoine musical enregistré. Nul doute que la sauvegarde de documents sonores est importante, nul doute que le travail fait par cette fondation est précieux.

Néanmoins, ce qui nous gêne, c'est que cette demande porte sur une ligne budgétaire fixe. Cela veut dire que cette personne-là touchera 50 000 francs année après année, alors que, lors de son audition, il nous a indiqué avoir reçu des aides pour des projets précis à la fois du Canton et de la Ville. Je vous rappelle que M. Kanaan, entre autres, a des fonds généraux qui lui permettent justement de pouvoir donner des aides financières ponctuelles quand il y a un projet précis. Cette fondation a donc déjà bien été financée.

Là, on est dans un autre cas de figure, car elle veut maintenant une ligne budgétaire fixe. Cela veut dire qu'en dix ans cette personne toucherait 500 000 francs. On peut quand même se demander s'il est normal qu'une personne qui va choisir elle-même des disques de Petula Clark ou des concerts de Sidney Bechet puisse bénéficier d'une ligne fixe. Pour le Parti libéral-radical, cela semble quelque chose d'abusif qu'on ne devrait pas faire, surtout s'il s'agit peut-être de soutenir des amis ou des camarades.

Pour être bien précise, ce n'est pas le travail qui est fourni que nous déconsidérons; nous pensons seulement que cette personne doit adresser une demande en bonne et due forme pour chaque projet qui serait lancé pour sauver un fonds musical, et cela soit au Canton, soit à la Ville, puisque et le Canton et la Ville lui ont déjà donné des fonds pour réaliser des sauvegardes de fonds musicaux. Voilà la raison pour laquelle nous trouvons que ce serait une fausse bonne idée de donner une ligne budgétaire fixe. Merci pour votre attention.

M^{me} Monica Grandà (EàG). Nous reconnaissons le travail de conservation que les musées, les bibliothèques et les diverses archives réalisent depuis plusieurs années dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine audiovisuel et sonore de notre Ville. C'est un travail de l'ombre qui n'est souvent pas suffisamment reconnu et qui relève de travaux colossaux à plusieurs niveaux: les compétences humaines et techniques, la coordination d'équipes pluridisciplinaires et la mise à disposition de diverses infrastructures pour le développement du travail de stockage de l'information.

Ensemble à gauche souligne néanmoins que, malgré l'intérêt du Service culturel pour la préservation de la numérisation de certaines pièces du patrimoine musical et sonore enregistré dans le cadre de la transition numérique, la loi genevoise sur la culture ne mentionne pas spécifiquement cet élément. De ce fait, il n'existe pas de plan permanent pour encadrer ce processus de préservation bien qu'il soit réalisé pour des grandes structures comme le Musée d'ethnographie ou encore la Radio Télévision Suisse.

Au-delà de ce constat, la réalité d'aujourd'hui, c'est qu'une grande partie du patrimoine sonore est menacée de disparition à court terme par divers facteurs tels que la dégradation physique des supports, l'obsolescence des équipements techniques de lecture des anciens supports ainsi que la disparition physique du savoir-faire. La vérité, c'est que nous n'avons pas beaucoup de temps pour agir. Plusieurs milliers d'heures d'enregistrement risquent de ne pas être transmises aux générations futures, à moins que des démarches soient entreprises dans les dix prochaines années – c'est l'échéance estimée par l'UNESCO au niveau mondial.

C'est ce constat qui a motivé la création de la United Music Foundation en janvier 2013. Ses missions consistent à sauvegarder, à valoriser et à mettre à

disposition du public tout le patrimoine musical enregistré qui est aujourd'hui menacé de disparition. Pour pouvoir continuer à développer son si riche travail en faveur de notre Ville, la United Music Foundation demande au Conseil municipal de la soutenir dans ses démarches. Cette subvention de 50 000 francs qui est proposée pour le budget est moins élevée que ce qu'elle aurait souhaité mais demeure un bon point de départ.

L'enjeu ici pour notre Ville n'est pas seulement de devoir répondre à une pré-occupation vis-à-vis des ressources financières qui sont octroyées. Il ne s'agit pas non plus d'un simple arrosage aux petits copains, comme veulent nous le faire croire nos collègues de droite. A ce propos, je vous rappelle que cette fondation est reconnue dans son domaine, que même les Services industriels de Genève ou la Loterie romande l'ont soutenue dans certains projets, que ses travaux ont été reconnus et récompensés au niveau international et national.

Le défi, c'est la sauvegarde de notre patrimoine musical et sonore, un défi que la Ville de Genève ne pourra pas relever sans l'accompagnement d'autres associations ou fondations locales, dont la United Music Foundation. L'effort doit être fait au niveau sociétal. C'est pourquoi nous demandons aux conseillers de voter en faveur de cette subvention. Au-delà de cette demande, nous invitons la Ville de Genève à continuer de cheminer dans sa réflexion et de définir les moyens qu'elle veut se donner pour aller de l'avant dans cette problématique.

Par rapport aux arguments de M^{me} Rouillet et hormis le statut de député Vert de M. Yves de Matteis, puisqu'ils disent qu'il fait partie de la coordination de la fondation, je vous informe qu'il s'en est retiré. Par ailleurs, lui et ses collègues ont travaillé bénévolement pendant quatre ou cinq ans et investi 60 000 à 80 000 francs. Il n'y a pas de conflit d'intérêt. Il faut dire aussi qu'Ensemble à gauche a proposé une motion sur ce thème, la motion M-1567, qui a été acceptée en commission. C'est pourquoi nous vous invitons à soutenir cette fondation et à refuser cet amendement. (*Applaudissements.*)

M. Ahmed Jama (S). Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, pourquoi soutenir cette fondation genevoise à but non lucratif? La réponse tient en quelques questions. Quel autre organisme genevois à but non lucratif dispose de compétences uniques dans le canton de Genève, voire en Suisse romande? Quel autre organisme a été mentionné dans des dizaines d'articles de presse en Suisse et à l'étranger, y compris dans *Paris Match*, *L'Humanité*, *Libération*, *Le Figaro* ou encore dans le *Times*, le *Daily Mail* ou le *Mirror*? Quel autre organisme genevois à but non lucratif a été mentionné dans des émissions de radio ou de télévision en Suisse, en France, en Belgique, en Allemagne, y compris chez Michel Drucker et Laurent Ruquier, sur des chaînes nationales françaises? Quel autre organisme genevois a vu ses projets distingués par la note maximale de 5 étoiles

dans *Le Temps* en Suisse, dans le *Jazz Journal* en Angleterre ou dans «Les chocs» de *Jazz magazine*, et par la note maximale de 4 F dans le prestigieux magazine *Télérama*? Quel autre organisme genevois à but non lucratif a vu ses compétences reconnues par des prix d'envergure nationale comme le Prix de la meilleure réédition ou du meilleur inédit de l'Académie du jazz de Paris ou par le Prix Memoriav de la Commission suisse pour l'UNESCO?

Je pense que les réponses vont de soi. Contrairement à ce qui a été dit lors de la séance budgétaire de la commission des finances, la United Music Foundation n'a jamais bénéficié, en neuf ans d'existence, de la moindre subvention régulière de la Ville ou du Canton de Genève. Il faut rappeler que cette association a été auditionnée quatre fois et que le sérieux et la qualité de son travail ont été démontrés. Donc c'est indigne de dire que c'est du copinage.

Cela dit, aujourd'hui, sans notre aide, cette fondation ne pourra plus poursuivre sa mission de sauvegarde et de valorisation du patrimoine musical enregistré et devra fermer, alors qu'elle pourrait sauvegarder des dizaines, voire des centaines de bandes magnétiques d'organismes culturels comme le Grand Théâtre, le MEG ou d'autres institutions de la Ville de Genève. Pour toutes ces raisons et pour que cette association puisse avoir cette subvention, le Parti socialiste vous demande de refuser cet amendement.

M. Daniel Sormanni (MCG). Comme on l'a dit, notamment M^{me} Roulet, cette fondation travaille bien. Elle fait un travail tout à fait utile, on ne peut que les en remercier. Aussi, contrairement à ce que même moi j'avais déclaré à la commission des finances, car j'étais persuadé qu'ils avaient une subvention cantonale, eh bien, vérification faite, c'est une erreur, ils n'en ont pas. Je pense qu'ils méritent un soutien, par conséquent nous acceptons cette subvention et nous refusons cet amendement.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'interviens juste par rapport à certains éléments qui ont été apportés durant cet échange dans votre plénum. Tout d'abord, sur les fonds dits généraux... Ce ne sont pas vraiment des fonds généraux, ce sont des fonds ponctuels affectés au soutien à la création artistique, par exemple le théâtre, la danse, la musique. Ils ne pourraient donc pas être mobilisés pour ce projet-là, puisque c'est un projet qui vise au contraire, et c'est très louable, la préservation du patrimoine immatériel dans le domaine de la musique.

C'est vrai que c'est un parent pauvre qui tombe entre deux politiques culturelles... Nous avons évidemment une politique de préservation du patrimoine qui est extrêmement bien dotée et ambitieuse, et c'est normal, par exemple

dans le domaine des beaux-arts, de l'archéologie, des arts appliqués, de l'art imprimé dans nos musées ou à la Bibliothèque de Genève, ainsi que pour tout le patrimoine collectif que nous avons dans notre cité. Parallèlement, nous avons une politique de soutien à la création au sens large qui inclut bien sûr aussi le travail de diffusion des artistes avec tous les enjeux dont nous discutons régulièrement dans ce Conseil. Par contre, la sauvegarde du patrimoine immatériel en général et en particulier dans le domaine des musiques est mal couverte aujourd'hui.

En ce sens, la United Music Foundation pose un réel enjeu, et il est important. Cela fait pas mal d'années – on l'a dit – qu'ils travaillent quasi bénévolement avec quelques donations privées. Dans un monde idéal, je ne vous cache pas que ce serait plutôt très clairement une tâche fédérale et cantonale mais, comme souvent malheureusement ou heureusement, les villes en général et notre Ville en particulier, jouent un rôle de pionnières.

Effectivement il faudra voir comment organiser ensuite le travail avec cette entité. Elle devra évidemment déposer un dossier et remplir toutes les conditions pour obtenir une subvention. De ce point de vue là, je pense que l'initiative de votre Conseil de doter cette fondation est plutôt bienvenue. A contrario, ce serait dommage effectivement de supprimer maintenant cette subvention.

Mis aux voix, l'amendement 29 est refusé par 52 non contre 18 oui.

Département de la culture et de la transition numérique.

*Page 10, Service 3106, Service culturel,
politique publique 32, Culture, autres,
groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation (Orchestre
de la Suisse romande, page 38, Subventions).*

Département de la culture et de la transition numérique.

*Page 10, Service 3106, Service culturel,
politique publique 32, Culture, autres,
groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

La présidente. L'amendement 30 du Parti libéral-radical demande une augmentation de la subvention à l'OSR de 40 000 francs et, à titre de compensation, la suppression de l'augmentation de 40 000 francs des charges d'entretien d'œuvres pour la collection du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC). Je donne la parole à qui la demande. Madame Rouillet...

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Merci, Madame la présidente de séance. On se retrouve de nouveau face à un amendement déposé au mois de novembre. Le Conseil administratif s'est dit: «Waouh, génial! Nous avons plus de recettes fiscales, donc nous allons dépenser plus...» Vous allez me dire que ce n'est que 40 000 francs... Mais enfin, tout d'un coup, il y aurait une augmentation des charges d'entretien des œuvres et des collections du FMAC.

Quand on y regarde de plus près, il y a quand même deux ou trois choses intéressantes avec ce FMAC. On a deux organismes différents pour s'occuper de l'achat d'œuvres d'art contemporaines. Il y en a un au Canton qui s'appelle le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC), et en Ville on a le FMAC. On peut déjà se demander si ce n'est pas étrange d'avoir deux fonds différents sur un petit territoire de poche comme Genève. D'ailleurs, je me suis posé une question... Quand le FMAC achète l'œuvre d'un artiste, est-ce qu'il faut que ce dernier habite la ville de Genève? Car je pense que, si tout d'un coup on avait une œuvre extraordinaire d'un artiste qui habite Bernex, on ne pourrait pas la lui acheter parce qu'il n'est pas sur le territoire de la ville de Genève. Donc là, il y a quand même quelque chose qui serait sérieusement à repenser parce que ça paraît un peu absurde.

J'ai réalisé également que le FCAC employait six collaborateurs. Le Canton, c'est quand même autrement plus grand, d'autant, je pense, que pas mal d'artistes doivent habiter la campagne. Or, le FMAC, lui, emploie onze collaborateurs. On voit donc une fois de plus qu'en Ville on a une propension à dépenser, et à dépenser toujours plus.

Ensuite, je suis allée lire ce qui a été dit lorsque le magistrat est venu nous expliquer lors de la séance de commission du 9 novembre pourquoi le FMAC avait besoin de 40 000 francs. Je cite: «Les charges d'entretien des œuvres du FMAC ont augmenté de 40 000 francs.» Nous ne comprenons pas pourquoi on réalise tout d'un coup en novembre qu'on a une augmentation des charges de 40 000 francs... Je suis allée également voir les acquisitions dans le projet de budget 2022, le gros fascicule rouge... Eh bien, de 2021 à 2025, le FMAC va disposer de 4 millions de francs pour l'acquisition d'œuvres et de 4 288 170 francs pour son installation à l'écoquartier du Carré-Vert. Ensuite, il y a encore une ligne «FMAC, territoire municipal 2018-2019-2020»... Je ne sais pas, c'est peut-être pour la location au Carré-Vert, toujours est-il qu'elle se monte à 2 700 000 francs.

Alors bien entendu, on va me dire que, si on amortit et qu'on acquière des œuvres pour 4 millions de francs puisqu'on achète plus, il faudra augmenter la ligne des charges d'entretien des œuvres. Nous avons l'impression que c'est un peu une fuite en avant. Nous nous demandons si on ne pourrait pas consacrer une partie de tout cet argent qui est prévu pour les acquisitions, ces 4 millions,

à l'entretien de ces œuvres. Voilà, je voulais vous faire part de ces chiffres qui sont quand même à faire tourner la tête, alors que le déficit de la Ville est si important et que, malgré cela, on se dit au mois de novembre qu'on a besoin de 40 000 francs en plus pour le FMAC. Merci pour votre écoute.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Il y a quand même des moments dans ma fonction de magistrat où je me dis que la mémoire est très courte au sein de ce Conseil municipal, notamment de la part de M^{me} Michèle Roulet qui n'est pourtant pas une novice dans notre enceinte, puisqu'elle siège parmi nous depuis un certain temps, notamment en commission des finances.

Ces 40 000 francs pour le FMAC, je l'ai expliqué à la commission des finances, mais visiblement ce n'était pas aussi limpide que cela aurait dû l'être, n'ont rien à voir avec l'augmentation subite des charges de conservation des œuvres du FMAC. Bien au contraire. C'est ancré dans le rapport de la Cour des comptes, dans ses recommandations et même dans les obligations issues du changement de modèle comptable harmonisé, le fameux MCH2. Cela nous oblige à distinguer entre ce qui relève des frais d'investissement, notamment les acquisitions d'œuvres et la création d'œuvres dans l'espace public, et l'entretien des œuvres qui, lui, relève du budget de fonctionnement.

Je ne vous cache pas que nous avons eu toutes sortes de discussions parfois très byzantines sur l'application de ces normes. En ce qui me concerne, j'estimais que l'entretien des œuvres que nous avons acquises sur le budget d'investissement pouvait aussi être financé par le budget d'investissement. Celles et ceux qui siégeaient durant la législature précédente, et je sais que ce n'est pas forcément la majorité de ce Conseil, se rappelleront qu'on a voté un crédit-cadre pour l'acquisition d'œuvres pour le FMAC selon les nouvelles normes en vigueur. On a abandonné le système dans lequel on prélevait automatiquement 2% sur les autres crédits d'investissement de la Ville, qui alimentaient un fonds dans lequel le FMAC pouvait ensuite puiser pour ses acquisitions et la plupart de ses autres frais. Cet ancien modèle qui était très pratique ne correspondait plus aux normes.

Aujourd'hui, le FMAC finance ses acquisitions et les projets qui y sont reliés par le crédit-cadre – et je vous remercie parce que vous avez à nouveau voté une enveloppe en novembre 2020, à la quasi-unanimité de votre Conseil. Parallèlement, comme la Cour des comptes nous l'a demandé, nous avons dû mettre au budget de fonctionnement un «minimum vital» pour assurer l'entretien des œuvres. C'est évidemment une obligation, et même un choix puisque nous n'allons pas acheter des œuvres que nous laisserions ensuite dépérir, surtout dans l'espace public où elles sont notamment soumises aux intempéries climatiques et à la pollution. Cela demande un entretien.

Les besoins seraient au minimum de 100 000 francs par an. Lors des arbitrages de cet été, il n'a pas été possible de créer une ligne de 100 000 francs; nous avons donc créé une ligne de 20 000 francs pour poser un jalon, et c'est lors des arbitrages d'automne qu'il a effectivement été possible de passer cette ligne à 60 000 francs. On est encore loin des 100 000 francs requis, mais cela permet au moins au FMAC de parer au plus urgent.

Maintenant, sur le fait d'avoir des fonds d'art contemporain aussi bien au Canton qu'en Ville... Mais, Madame Rouillet, il y a même d'autres communes qui ont des fonds d'art contemporain! De mémoire, Meyrin, Carouge ou Planles-Ouates ont des fonds d'art contemporain. C'est le propre de toute commune, notamment urbaine, d'avoir une politique culturelle ambitieuse. Cela consiste entre autres à développer une politique d'acquisition d'œuvres auprès d'artistes qui sont actifs et actives aujourd'hui dans leur région. Cela consiste donc à constituer une collection qui témoigne ainsi de la vitalité de l'évolution de la création artistique dans le domaine des arts plastiques et visuels. Et tant mieux! Parce que si on décide que ce n'est pas la peine d'avoir deux collections, on peut aussi décider que ce n'est pas la peine d'avoir deux collectivités publiques! On peut aussi faire disparaître la Ville de Genève...

Je vous rappelle que certains ont essayé en 1813, pour se repentir en 1842. D'ailleurs, je me réjouis que l'on fête l'année prochaine, en 2022, les 180 ans du rétablissement de la commune Ville de Genève parce que la commune est l'élément fondamental de notre système politique et démocratique. C'est l'élément constitutif, notamment les villes qui sont vraiment les entités qui font bouger ce pays. Je trouve donc très légitime de se doter d'une politique – on l'a d'ailleurs bien expliqué dans le cadre de l'audit de la Cour des comptes. Après, évidemment, on se donne les moyens financiers dont on a besoin ou dont on a envie... et ce sont d'ailleurs des choix politiques qui vous reviennent puisque ces crédits vous sont soumis. Mais aujourd'hui, ces 40 000 francs sont juste nécessaires pour assurer le minimum vital pour entretenir notre patrimoine culturel.

Mis aux voix, l'amendement 30 est refusé par 49 non contre 19 oui.

Le président. Nous en avons fini avec les amendements du DCTN. Le budget du département est resté inchangé, soit -23 131 343 francs.

(La présidence est reprise par M. Amar Madani, président.)

Département de la sécurité et des sports.

Page 16, Service 4002, Service des sports, politique publique 34, Sports et loisirs, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.

Secrétariat général.

Page 27, Service A004, Service des relations extérieures et communication, politique publique 59, Domaine social, non mentionné ailleurs, groupe de comptes 36, Charges de transfert (fondation Geneva science and diplomacy anticipator, page 50, Subventions).

Secrétariat général.

Page 27, Service A004, Relations extérieures et communication, politique publique 59, Domaine social, non mentionné ailleurs, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Geneva Cities Hub, page 50, Subventions).

Le président. Nous passons au département de la sécurité et des sports (DSSP). Nous travaillons toujours sur la base du projet de budget 2022 amendé par la commission des finances et le Conseil administratif; il s'agit des pages 16 à 20, des pages 42 à 44 pour les subventions, et 62 à 65 pour les gratuités ou subventions non monétaires. La présidente de la CSDOMIC, M^{me} Jacqueline Roiz, ne prend pas la parole, M^{me} la rapporteuse Salma Selle non plus... Monsieur Luc Zimmermann, président de la commission des sports? Il ne la prend pas... M. Nicolas Ramseier, le rapporteur de la commission des sports, n'est pas là.

Nous poursuivons avec l'amendement 31 de l'Union démocratique du centre qui demande la hausse des charges de fonctionnement pour accélérer la sortie de la crise du Covid-19, soit une augmentation de 200 000 francs. Ce poste est compensé, d'une part par la suppression de la subvention au GESDA, pour un montant de 100 000 francs, d'autre part par la suppression de la subvention au Geneva Cities Hub, pour un montant de 100 000 francs également. Je donne la parole à M. Christo Ivanov.

M. Christo Ivanov (UDC). Chers et chères collègues, je dépose au nom de l'Union démocratique du centre un amendement qui propose d'ouvrir un montant de 200 000 en faveur de l'enfance et de l'adolescence. En effet, la crise liée au Covid-19 a mis en lumière une véritable crise sanitaire qui touche de plein fouet l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte.

En 2019, les syndromes dépressifs ont doublé pour les 15-24 ans pour atteindre 10%, contre plus de 20% en 2020 lors du premier confinement. Pour cette année 2021, les chiffres explosent; ils sont encore plus alarmants, ils atteignent 40%. Les psychologues et médecins psychiatres sont plus que débordés: les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous et une prise en charge sont de l'ordre de six mois à un an. C'est une véritable injustice.

Cet amendement propose de donner cette somme au DSSP pour qu'il pilote ce projet de santé publique. La santé de nos enfants et de nos petits-enfants est en jeu. Ce partenariat avec l'Association genevoise des sports doit permettre aux clubs et aux associations sportives de notre ville de mettre à disposition des entraîneurs et des encadrants pour venir en aide à nos jeunes afin que ces derniers retrouvent confiance en eux. Le conseiller fédéral de l'Union démocratique du centre Adolf Ogi le disait, le sport, c'est la vie. Merci d'accepter cet amendement qui trouvera sa compensation, comme l'a dit le président, pour moitié sur le GESDA et pour moitié sur le Geneva Cities Hub.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). C'est un amendement tentant: prendre à la fondation GESDA pour donner au sport... Si vous aviez été moins gourmands, nous aurions pu voter votre amendement; cela étant, la bonne gestion du département en charge des sports démontrée, nous ne pensons pas qu'une hausse budgétaire soit forcément nécessaire. Et si le besoin s'avérait incontournable en cours d'année, M^{me} Barbey-Chappuis saurait venir nous présenter une demande.

Mais comme je l'ai dit, supprimer la subvention du GESDA reste tentant. M. Kanaan a donné quelques explications tout à l'heure, notamment sur l'importance de la diplomatie à Genève. Elle n'est pas née il y a trois ans... et GESDA n'a pas le monopole de la diplomatie. Se poser les bonnes questions, oui, et, s'agissant du génie génétique, eh bien, c'est déjà, il me semble, se poser la question de l'éthique. Or, cette notion d'éthique ne figure pas dans les statuts du GESDA. Aïe! Mais bref, l'idée ici n'est pas de revenir sur le débat de fond et l'aspect discutable de soutenir le génie génétique au service du libéralisme. Attardons-nous plutôt sur le devoir de cette fondation de droit privé que la Ville de Genève subventionne depuis déjà deux ans et qui a organisé tout dernièrement, en septembre, sa première activité, un colloque de quelques jours.

La Ville de Genève lui donne 100 000 francs par année, le Canton 100 000 francs et la Confédération 1 million de francs. Je veux bien croire que GESDA soit utile à notre société, mais un événement en deux ans... Fin 2019, la Ville de Genève s'est engagée à lui donner 100 000 francs par an pendant trois ans. On arrive au bout des trois ans, finissons-en avec cette convention, et puis après, ce sera stop. Il est hors de question de renouveler. Il ne faudra pas revenir en 2023 avec une ligne GESDA.

Pour en revenir à l'amendement, ça aurait été oui avec plaisir, mais ce sera non.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Dans le cadre de la répartition des tâches au sein du Conseil administratif, je suis plus particulièrement les dossiers de la Genève internationale. Sur l'aspect sports, j'imagine que ma collègue serait évidemment enchantée d'avoir plus de moyens. A l'époque où j'étais en charge du sport, je l'aurais été aussi puisque, objectivement, nos politiques publiques en matière de sport sont tout à fait vitales pour la société, en particulier dans cette période où on a plus que jamais besoin de lien social. Je sais à quel point Christo Ivanov est sensible à ces enjeux et, là-dessus, je pense qu'il y a dans ce Conseil un très large soutien, voire une unanimité. Cela étant, on est à nouveau en présence d'un enjeu de compensation, et c'est pour ça que j'interviens.

J'ai déjà pu m'exprimer sur le GESDA tout à l'heure, mais je relève encore, par rapport aux remarques de M^{me} Wuest, qu'il y a presque un procès d'intention puisqu'on accuse la fondation de ne pas être suffisamment éthique. Je pense que nous avons absolument besoin de ce réseau pour aborder des sujets complexes. Je ne vais pas refaire le plaidoyer que j'ai fait tout à l'heure, mais cela fait partie de nos engagements envers la Genève internationale.

Effectivement, l'accord actuel se termine à la fin 2022; nous avons commencé d'ailleurs les opérations de bilan. Cela étant, la fondation n'a pas fait qu'un meeting de trois jours... De loin pas. Elle a organisé un sommet international et a produit un rapport extrêmement fouillé qui ont demandé des mois et des mois de travail à une grande brochette de scientifiques de très haut niveau à travers la planète. Il y a eu d'intenses débats. La phase suivante, c'est de convertir ces constats et ces analyses en propositions concrètes pour la Genève internationale. Effectivement, la fondation GESDA n'a pas du tout le monopole de la diplomatie, mais la diplomatie multilatérale telle qu'elle se fait à Genève, c'est justement une mosaïque et une galaxie d'acteurs et d'actrices qui permettent de pousser les Etats, puisque c'est finalement de cela qu'il s'agit, à aller dans un sens aussi constructif que possible.

Quant à la compensation sur le Geneva Cities Hub, c'est scier la branche sur laquelle nous sommes assis, Mesdames et Messieurs. Il en va justement de la place des villes et des centres urbains dans la diplomatie multilatérale puisque, jusqu'à récemment, c'était clairement négligé. Or, bientôt 70% de la population mondiale vivra dans les villes. Nous en parlons en permanence dans ce Conseil, Mesdames et Messieurs, ce sont les gouvernements locaux – et c'est le cas dans tous les parlements municipaux de cette planète – qui sont aux premières loges de la réalité humaine, de la proximité, de la perception des enjeux du quotidien en matière d'urgence sociale, d'urgence climatique, de migrations, de digitalisation

et ainsi de suite. Alors évidemment, nous ne faisons pas les lois, mais c'est souvent les villes qui sont moteurs d'un changement qui se veut inclusif et qui va vers le progrès, vers de l'innovation qui soit utile pour toutes et tous. Ces enjeux urbains apparaissent de plus en plus dans la Genève internationale, et il fallait un lobby pour défendre la voix des gouvernements locaux.

Grâce au soutien de la Confédération et du Canton – je leur en suis d'ailleurs reconnaissant – on a pu créer le Geneva Cities Hub il y a un peu plus d'une année. Malgré les difficultés liées à la pandémie, cette plateforme est à la base d'un redoutable essor, dans le bon sens du terme, de la place des enjeux urbains dans la Genève internationale et du poids des villes. Donc là aussi, ce serait totalement inadéquat de couper cette subvention. Je vous remercie de refuser cet amendement.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Rapidement... J'aimerais remercier bien entendu M. Ivanov pour son soutien fidèle et engagé en faveur du sport et plus généralement de la jeunesse. Si je ne peux que me réjouir de la volonté de l'Union démocratique du centre d'apporter des moyens supplémentaires au Service des sports, vous l'aurez compris, le Conseil administratif est effectivement moins enthousiaste en ce qui concerne les compensations qui sont proposées puisque, comme l'a rappelé mon collègue, la Genève internationale fait partie de l'identité de Genève. La diplomatie des villes prend un rôle de plus en plus important pour répondre aux différents enjeux, qu'ils soient environnementaux, sanitaires, économiques ou encore de migration.

J'aimerais cependant rassurer M. Ivanov sur le fait que le projet de budget du Service des sports devrait nous permettre de répondre à beaucoup d'enjeux. Nous avons augmenté les subventions de 300 000 francs en 2021, et j'ai bien pris note de l'invitation de M^{me} Wuest du groupe des Verts à venir déposer des crédits supplémentaires si cela devait être nécessaire.

Mis aux voix, l'amendement 31 est refusé par 48 non contre 22 oui (1 abstention).

Le président. Nous en avons terminé avec le budget du DSSP.

Nous entamons les amendements relatifs au département de la cohésion sociale et de la solidarité. C'est toujours le même principe. Nous travaillons sur la base du projet de budget rectifié par le Conseil administratif et la commission des finances, et en particulier les pages 21 à 25. Pour les subventions, ce sont les pages 45 à 49 et, pour les gratuités, les subventions non monétaires, les pages 66

à 72. La présidente de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, M^{me} Nadine Béné, ne prend pas la parole, M. Matthias Erhardt, le rapporteur, non plus.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

*Page 21, Service 5001, Direction du département,
politique publique 02, Services généraux,
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

Le président. Nous poursuivons avec l'amendement 32 du Parti libéral-radical qui demande la suppression du nouveau poste de conseiller ou de conseillère de direction en charge des personnes âgées, pour un montant de 164 348 francs. Je donne la parole à M. John Rossi.

M. John Rossi (PLR). Mes chers collègues, les personnes âgées ont fait de Genève, avec leur travail et leur implication, une ville de renommée internationale. Ces personnes âgées nous ont nourris, éduqués; nous leur devons le respect et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'elles aient une vie bien agréable.

A propos, il est intéressant de rappeler que l'âge de la retraite à 65 ans pour les hommes a été choisi vers 1950 parce qu'il correspondait à l'espérance de vie moyenne à cette époque, des hommes qui vivent aujourd'hui quinze ans de plus. Mais faut-il pour autant dépenser chaque année plus de 164 000 francs, à quoi s'ajoutent les fameux mécanismes salariaux, pour savoir ce que sont les besoins de nos aînés?

Les retraités doivent disposer d'un certain droit d'ingérence, d'un droit de présence à la vie sociale. Ils désirent rester en vie, garder la santé, la sécurité financière, aimer, être aimés, être autonomes, continuer leurs activités, avoir du plaisir et être sereins. Pour en savoir plus, je recommande au Conseil administratif la lecture du livre *Bienvenue dans la société de longue vie* par Jean-Pierre Fragnière, livre qui nous coûtera bien moins cher qu'un poste de conseiller ou de conseillère en charge des personnes âgées.

Je suis certain qu'au vu de leurs capacités, nos membres du Conseil administratif sauront mettre en place sans difficultés et sans conseiller ou conseillère une stratégie et un plan d'action en faveur des personnes âgées. Au Parti libéral-radical, nous vous proposons donc de biffer ce poste et bien entendu de diminuer le déficit du budget avec l'économie ainsi réalisée.

M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S). Une politique municipale en faveur des personnes âgées existe depuis 2015 avec un ETP. Depuis, aucun autre poste n'a été créé, alors qu'il est prévu à l'horizon 2030, comme vous le savez toutes et tous, que la population âgée de plus de 65 ans augmente de façon importante et alors que les communes sont seules compétentes pour les tâches de proximité, eu égard à la répartition des tâches entre les communes et le Canton votée en 2016.

Il est donc indispensable de doter la politique municipale en faveur des personnes âgées des moyens qui lui permettent de se déployer de façon professionnelle afin de répondre au mieux aux besoins croissants de la population des plus de 65 ans qui sont nos concitoyens en ville de Genève et qui méritent le meilleur. C'est pour toutes ces bonnes raisons que le Parti socialiste s'oppose à l'amendement 32 proposé par le Parti libéral-radical et vous invite à faire de même.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Le Parti libéral-radical nous fait savoir que les besoins des aînés pourront être couverts avec les effectifs actuels du département et qu'il saura le faire sans ce poste. Mais j'aimerais attirer son attention sur quelques éléments.

La population des personnes âgées augmentera respectivement de 80% à l'horizon 2050 et de 25% à l'horizon 2030. La responsabilité de la Ville de Genève, de toutes les communes, du reste, et de notre société en général est d'anticiper cette croissance en proposant une véritable politique de la longue vie. Prétendre que le département saura mettre en place cette politique sans poste dédié, c'est ignorer précisément un certain nombre d'éléments.

C'est ignorer que cette politique devra se mettre en place en étroite collaboration avec toutes les associations d'aînés qui existent. Or, parmi les aînés, vous avez des bien portants, des très bien portants, des moins bien portants et des pas bien portants du tout. Par conséquent, il faut prendre en considération l'ensemble de cette population-là, qui est très importante.

Mais j'aimerais rappeler aussi qu'avec le vote de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (LRT) en 2016 la Ville de Genève et les communes sont désormais exclusivement responsables et «compétentes pour les tâches de proximité» auprès des personnes âgées, telles que décrites dans son article 4, alinéa 2. Il s'agit ainsi de «favoriser la participation des personnes âgées dans tous les domaines de la vie sociale», de «lutter contre leur isolement», de «les soutenir dans toutes les tâches de la vie quotidienne qui ne sont pas de la compétence exclusive du Canton» au sens de cette loi. Il s'agit aussi de «les informer, ainsi que leur entourage, sur les prestations existantes». La Ville de Genève considère qu'elle doit se donner les moyens pour assumer ses responsabilités, et donc, un emploi ETP pour cela, c'est le minimum du minimum.

Je rappelle à cet égard qu'il y a fort longtemps, lorsqu'on a séparé le Canton et la Ville, s'agissant de la population en général, l'individuel revenait au Canton et le collectif à la Ville de Genève. La Ville de Genève a joué le jeu et a formé un certain nombre de travailleurs sociaux au travail de rue – ce sont les travailleurs sociaux hors murs, vous connaissez tous ça... – si bien qu'elle a complètement démantelé son Service social pour répondre aux exigences du Canton. Sauf qu'un certain nombre de communes ont recréé leurs services sociaux respectifs et peuvent donc toujours assumer les tâches liées à cette LRT.

La Ville de Genève qui a joué le jeu doit maintenant reconsidérer de quelle manière elle va pouvoir mettre en place cette politique, puisque son Service social était très fréquenté et très utile pour les aînés de la ville de Genève. Maintenant, il s'agit donc de dédier un poste et d'examiner de quelle manière cette politique qui nous vient d'une exigence cantonale pourra se mettre en place de manière efficace, coordonnée et intelligente. Ce poste permettra de conceptualiser et de mettre en œuvre la politique de la longue vie. Or, vous n'ignorez pas, Mesdames et Messieurs les membres du Parti libéral-radical en particulier et du Conseil municipal en général, que la politique de la longue vie ne se décrète pas; elle doit se construire. Cela exige énormément de proximité avec ces personnes. Il s'agira donc aussi de mettre en place un moyen d'information sur les prestations existantes.

J'aimerais d'ailleurs préciser que, sur le plan comptable, ce poste est entièrement compensé par une baisse des charges du personnel auxiliaire au niveau du département. Vous observerez dès lors non seulement que le département anticipe mais qu'il cherche de quelle manière il pourra compenser en son sein ce poste qui n'est pas un pur montant en plus sur le budget d'un nouveau poste, comme on a pu le voir notamment sur les postes du département que je préside.

Je vous remercie de refuser cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement 32 est refusé par 39 non contre 29 oui.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Le président. Avant de lever la séance, je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que les amendements pour le troisième débat doivent être déposés immédiatement au bureau des amendements prévu à cet effet. (*Exclamations.*) En prévision du troisième débat... Bon appétit! (*Remarques.*) Vous êtes convoqués à 20 h 30.

Séance levée à 19 h 05.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4798
2. Communications du Conseil administratif	4798
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4798
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2022 (PR-1470 A/B/C/D). Suite du deuxième débat	4799
5. Propositions des conseillers municipaux	4852
6. Interpellations	4852
7. Questions écrites	4852

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci